



SETTIMANALE
SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
D'INFORMAZIONE

PORTIVECHJU

BIENTÔT LE JARDIN DES PLANTES DU MAQUIS

P4

1,60€

ÉDITOS P3 • KAMPÀ P3 • INTERVIEW JEAN BAGGIONI P6 •
JACQUES FUSINA P19 • PLASTIQUES EN MÉDITERRANÉE P18 •
SEMAINE CORSE P20 • AGENDA P22





**agir
PLUS**

**SOLUTION EAU CHAUDE
BÉNÉFICIEZ DE NOS AIDES**

**CHAUFFE-EAU
SOLAIRE**

JUSQU'À **1450€***

**CHAUFFE-EAU
THERMODYNAMIQUE**

JUSQU'À **800€***

***Retrouvez toutes les Solutions d'Agir plus sur corse-energia.fr**

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! L'energia hè un nostru avvene, tenimula à contu.

Indécence

La photo a fait le tour des réseaux sociaux et des médias. Elle est artistiquement intéressante mais politiquement et humainement détestable. Laurent Wauquiez, patron des Républicains, prend la pause au milieu des ruines de Mossoul en costume cravate et ceinture de marque en évidence. Son regard se veut sévère, interrogateur. Fashion victim dans un décor de fin du monde? Non, juste l'image d'une ambition exacerbée et d'un manque de respect, voilà ce que m'inspire cette photo. Mais cette appétence affichée n'est rien à côté de ce qu'elle peut provoquer comme sentiments.

Colère tout d'abord parce qu'elle peut rappeler que les politiques n'ont toujours rien compris. Certains préférant, à l'instar de M. Wauquiez, se chercher une stature nationale ou internationale. Exaspération parce que le fossé entre gouvernants et gouvernés que nous espérons voir comblé avec l'ère jupitérienne se creuse inexorablement.

La photo mais aussi les mots. Les députés se plaignent de burn-out, de n'être pas assez indemnisés. Les pâtes manquent de beurre! Plaintes peut-être légitimes mais tellement inaudibles lorsque l'observatoire des inégalités rappelle que la pauvreté a fortement augmentée depuis 2008, que l'Insee annonce un taux de chômage en hausse au premier trimestre 2018, que les professionnels de la santé ne peuvent plus exercer sereinement leur profession, que les étudiants s'interrogent sur leur devenir... Dois-je poursuivre?

Désarroi enfin, parce que deux mondes deviennent de plus en plus irréconciliables et que le poids des mots prononcés et le choc des photos publiées font encore et toujours le lit des extrêmes qui ne peuvent que sourire et utiliser à leurs fins ces expressions ou exhibitions très loin de la réalité des terrains de guerre où les combattants ne portent pas de chemise blanche et des situations sociales hexagonales criantes de malaises. ■ dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

Evviva a Squadra Corsa

Sti pochi ghjorni, a selezione corsa di ballò era per iss'Antiglie da participà à u «Turneu di i 4» cù a Guiana, a Guadalupa è a Martinica. Ghjera a prima volta chì a squadra à testa mora si spiazava for'di l'isula dapoi u 1967 induv'ella avia ghjucatu è vintu, in Marseglia, 2 à 0, di pettu à

l'echippa di Francia. Si trattava tandu d'un scontru di preparazione nanzu à un ritruv impurtante contr'à a Rumenia. Era stata assicurata a selezione di i ghjucadori nustrali da u giornalista corsu Victor Sinet cù a validazione di a Federazione Francese di Ballò. Ci vole à sapè ch'ella era quist'annu a prima edizione di u «Turneu di i 4» è ch'ellu hè statu labellizatu da a Federazione Internazionale di Ballò Associu. L'innu di a FIFA accompagnava d'altronde l'entrata di i ghjucadori nant'à i terreni antigliesi. Si pò salutà, di core è di stintu, l'andatura messa in ballu da u presidente di a Squadra Corsa, Andria Di Scala, è tutti i so cumpagni di strada frà i quali u seleziunadore Ghjuvan'Michele Cavalli. Mentre st'ultime partite, i so ghjucadori anu fattu un bellissimu parcorsu cù prove maestre cum'è quella di vince 3 à 0 in meza finale di pettu à a Guadalupa. Di sicuru, li fermerà à ognunu qualchi rimpientu chì a scunfitta in finale hè stata abbastanza dura; 5 à 1 contr'à a Martinica. À mezu à tutte e suddifazione, ci hè ben intesu l'ingenu sempre ardente di l'attaccante bastiacchi di l'AS Cannes, Ghjuvan'Ghjaccumu Mandrichi, chì hà marcatu 4 volte mentre a competizione, diventendu u goleadore di a Squadra Corsa cù 6 realizzazione in poche poche selezione. Ind'e fiure di a finale, si tenerà à mente dinò u rifiutu di a Fifa d'un lascià cantà à i Corsi u so innu, u *Diu Vi Salvi Regina*, epuru un hè bastata per scuragi li. L'anu intunatu quantunque «à l'appiattu», fendu un omaggiu à Stefanu Sansonetti, dettu «U Rè Sanso», puntellu di u ballò isulanu, goleadore in prima divisione cù l'ACA ind'u 1968 è più bonu attaccante, un'annu dopu, in seconda divisione cù u SECB. S'hè spentu qualchi ghjornu fà à l'età di 82 anni. L'emuzione ci era, stonde beate è, certe volte, triste. Cusì va u mondu di u ballò, in Corsica cum'è in altrò. Ma u fervore ind'è noi ci pare sempre più vivu. È serà! Per tuttu què, ma micca solu, tante felicitazioni à a Squadra Corsa! ■

À MODU NOSTRU

Vous vivez
en Centre-Corse,
dans le Cap,
la région de Bonifacio
ou le Sartenais,
vous avez
une bonne connaissance
de la vie publique,
culturelle, associative
et sportive

dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre
en lumière les initiatives
qui y voient le jour?

Vous aimez écrire et/ou
prendre des photos?

**L'ICN recherche ses
correspondants locaux.**

Écrivez-nous:

journal@icn-presse.corsica

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©

Édité par CorsicaPress Éditions SAS
Immeuble Marevista

12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia
Tél. 04 95 32 89 95

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

- Paul Aurelli (04 20 01 49 84)
journal@icn-presse.corsica
- Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr
- 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli
- 1^{er} secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40 • Fax 04 95 32 02 38

Annonces légales : Tél. 04 95 32 89 92

al-informateurcorse@orange.fr

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon – BP 30059

20176 AJACCIO Cedex 1

Tél. 04 20 01 49 84

al-icn-ajaccio@orange.fr

en partenariat avec Télé Paese

RÉGIE DE LA PUBLICITÉ

CORSE REGIPUB SAS

M. Stéphane Brunel

Tél. 06 12 03 52 77 • mail : brunel.stephane@yahoo.fr

IMPRIMERIE

AZ Diffusion 20600 Bastia

CPPAP 0319 | 88773 • ISSN 2114 009



Fondateur Louis Rioni



LE JARDIN DES PLANTES DU MAQUIS PREND VIE

***C'est le « Monsieur plantes »
du sud de l'île.***

***De Bonifacio à Londres,
on fait appel à lui pour
sa connaissance des espèces
insulaires et sa capacité
à concevoir des jardins imitant
parfaitement l'état sauvage.***

***Stéphane Rogliano est
un passionné qui se définit
comme un jardinier,
en toute simplicité.***

***Au cœur de son exploitation
dans la région de Porto-Vecchio,
il développe actuellement
un jardin botanique où seront
plantées plus de 200 espèces
endémiques et endogènes.***

Quel est votre parcours ?

Je suis originaire de Bastia où j'ai grandi avant de partir faire des études pour une carrière sociale à Bordeaux. Là-bas, je suivais aussi des cours de musique dispensés par un formidable professeur de musique qui montait un diplôme pour devenir chef de chœur. J'avais déjà été sensibilisé très jeune à la musique par mes parents, ce qui n'était pas courant pour une famille modeste à l'époque. Le diplôme avait lieu à l'université de Pau, j'ai décidé de le suivre. Je me destinais alors à un tout autre métier que celui de jardinier ! À l'époque, je rentrais en Corse l'été faire les saisons. Une année, avant de partir pour Bonifacio, je sème des graines de courge que l'on m'avait données. De retour, je cours au jardin et trouve une énorme citrouille ! J'ai trouvé ça extraordinaire. Le pouvoir de donner la vie, de la faire grandir, ce n'est pas courant pour nous les hommes. De là, je me suis pris au jeu et n'ai plus arrêté de planter : courges, tomates... Mes études finies, j'ai compris que je ne deviendrais pas musicien. Je me suis reconverti dans l'agriculture et ai profité d'une opportunité pour retourner à mes origines, en Corse, dans la région de Porto-Vecchio.

Quand avez-vous démarré votre activité ?

Je me suis installé à Porto-Vecchio en 1984 et ai commencé la multiplication des plantes sauvages il y a plus de 25 ans, ce qui me donne un peu d'avance dans ce domaine. Petit à petit j'ai commencé à me faire connaître. Il y a peu de jardiniers multiplicateurs en Corse. C'est un métier qui requiert de la patience, j'ai parfois travaillé 5, 6 ans sur certaines plantes pour arriver à quelque chose ! Depuis plusieurs années, je collabore avec le Conservatoire Botanique National de Corse dans le cadre de Corsica Grana*, un projet conçu pour préserver et étudier la flore insulaire et les semences corses en multipliant des plantes insulaires prélevées dans leur milieu naturel.

D'où est venue l'idée de création d'un jardin botanique?

C'est un projet que j'ai depuis très longtemps. J'ai commencé à planter en 2002, après déjà 10 ans de réflexion. Puis j'ai à nouveau un peu laissé l'affaire traîner tout en continuant à m'occuper du jardin et des plantes existantes. Planter nécessite du temps, il faut au moins 10 ans pour obtenir de beaux plants de myrte. Aujourd'hui, je me suis fixé des objectifs de 5 à 6 ans, ce qui peut sembler long mais n'est rien à l'échelle d'un jardin. Un jardin scientifique est déjà en place avec différentes variétés dont les noms seront affichés en plusieurs langues. Il y a encore du travail à faire, nous devons finir la mise en place des modules, penser à l'accueil, à l'accessibilité du site...

Avez-vous déjà songé à un nom?

Le jardin des plantes du maquis. Plante du maquis est d'ailleurs une marque que j'ai déposée.

A quel(s) usage(s) sera-t-il destiné?

Je souhaite y élever des plantes aromatiques, utilisables en phytothérapie et sur le plan culinaire, que je vais faire sécher et proposer à la vente. Beaucoup de grands chefs en sont friands! Ce sera aussi un espace de visite ouvert à tous, qui permettra, entre autres, au public à mobilité réduite de pouvoir profiter de découvertes en extérieur. Plus de 200 espèces endémiques et endogènes seront représentées sur des parcelles différentes. Le module « Archipel » est fait d'îlots séparés par une mer de myrte, reliés entre eux par un pont, un des îlots a d'ailleurs la forme de la Corse et ne contient que de l'immortelle. C'est encore un peu en friche pour le moment, il faut que ça pousse, mais mon but n'est pas que ça fasse beau, plutôt que ça ressemble au sauvage. Le jardin servira à la fois à la production et à la visite. Par la suite, j'aimerais réussir à obtenir un label, le plus reconnu étant « Jardin remarquable ». J'espère que lorsque ce jardin atteindra son âge adulte, il sera lui aussi remarquable!

Quel sera le public visé?

Tout le monde: école, université, chercheurs, touristes... Je ne fais pas de publicité, la notoriété se fait toute seule, par le bouche à oreille surtout. Et c'est très bien ainsi car la plupart de mes visiteurs sont déjà conditionnés dans un processus de demande, de recherche, ce qui les rend beaucoup plus réceptifs au lieu.

Vous souhaitez développer la vente de plantes séchées sur l'île et en dehors, pensez-vous qu'il existe-t-il une demande suffisante pour les variétés insulaires?

Oui car c'est un marché en plein développement, nous fournissons déjà des plantes séchées à plusieurs chefs en Corse et sur le continent. La Corse est un véritable trésor. Plusieurs restaurateurs utilisent nos produits, dans la région, il y a par exemple le Casadelmar, ou le Belvédère qui profite aussi des décades pour faire découvrir les plantes locales aux chefs invités. J'ai récemment fait une visite pour le chef étoilé Marc Veyrat. Il y a une réelle demande pour la gastronomie et l'industrie phytosanitaire aussi: l'erba barona, la nepita... Les bouquets d'immortelle sont très demandés aussi, j'en avais fait une année pour un salon à Ajaccio et avais été dévalisé. Nous ferons sécher les plantes sur place et les proposerons à la vente aux visiteurs. J'ai aussi pour projet de créer un hangar photovoltaïque destiné au séchage des plantes. Et un site de vente en ligne.

Vos plantes bénéficient-elles de labels particuliers?

Tout est bio, nous désherbons à la main ce qui est un travail immense. Mais essentiel, car la législation requiert désormais de plus en plus de traçabilité des produits, encore plus pour les professionnels de la gastronomie. Il y a 6 ou 7 ans, un technicien de la chambre de commerce et d'agriculture m'avait déjà conseillé de planter du myrte en assurant la traçabilité des plants, me disant que c'était un secteur d'avenir.

Quels ont été les moyens déployés pour la mise en œuvre du projet?

C'est un projet que j'ai depuis plus de 25 ans et pour lequel j'ai dû passer 7 à 8 ans à chercher des financements. Et à comprendre que je n'y

arriverais pas en attendant une aide extérieure. J'ai donc décidé de tout financer avec mes propres moyens, je ne dois rien à personne et avance en toute sérénité. Si j'ai envie de tout arrêter du jour au lendemain, je le peux. Il n'y a personne pour me dire quoi faire.

Les tickets d'entrée et la vente de fleurs et plantes séchées permettront d'avoir une source de revenu. Et j'espère que dans le futur, le projet pourra aussi intéresser des mécènes. Si demain nous arrivons à récolter plus de fonds, nous aimerions développer le côté accueil, réfléchir à un meilleur accès pour les personnes handicapées, soigner les infrastructures. Pour l'instant, je suis libre, et la liberté n'a pas de prix. ■

Propos recueillis par Chloé NURY



JEAN BAGGIONI

LE REGARD DU TÉMOIN

Jean Baggioni, qui fut -entre autres mandats- le premier président de la Collectivité territoriale de Corse, nous livre ses réflexions sur la situation politique actuelle de l'île.

Propos recueillis par Claire GIUDICI

Bien que n'étant plus aux affaires, vous conservez un regard acéré sur la vie politique locale. Peut-on évoquer quelques aspects ?

Par discrétion et par respect pour les acteurs politiques en place, j'ai très souvent pris soin d'éviter l'expression publique de mes analyses ou de mon ressenti. Je le fais aujourd'hui avec l'objectivité et l'honnêteté de quelqu'un qui n'a d'autre ambition que d'être un témoin de son temps, dans une Corse qui lui est chère.

La loi portant « statut de la Collectivité Territoriale de Corse » (CTC) a pris effet en 1992. Une nouvelle organisation se mettait alors en place. Elle s'est prolongée jusqu'en 2017 avec la naissance de la Collectivité de Corse, collectivité unique. Vous avez été le premier président de l'Exécutif de la CTC. Au plan pratique, pensez-vous qu'il y ait des similitudes ? Quels enseignements en tirez-vous ?

Je crois que tous les observateurs s'accordent à reconnaître que cette évolution relève plus de la précipitation et de l'improvisation que du souci de répondre judicieusement aux intérêts et aux besoins de notre île. Quand en 2003, dans le cadre d'une consultation populaire, nous avons souscrit à la création d'une collectivité unique, nous n'avions pour objectif que d'aboutir à une meilleure prise en compte de nos potentialités et de nos difficultés à travers une approche globale et plus efficace de la gestion d'un territoire, dont l'unicité ne pouvait être mise en cause. J'observe comme tout le monde que la mise en place de cette collectivité se fait dans la difficulté. Nombreux sont les échos qui attestent de l'inquiétude des personnels, du scepticisme des collectivités locales et du monde associatif et des interrogations des acteurs économiques qui voient que les investissements sont limités et que les projets ne sortent pas.

Evolutions institutionnelles, inscription de la Corse dans la Constitution... Quel regard portez-vous sur ces projets et ces avancées ? Que peuvent-elles apporter de concret à la Corse ?

Les évolutions institutionnelles ne valent que si elles répondent à des objectifs de développement et à une amélioration des conditions de vie. Pour que la Collectivité Unique d'aujourd'hui soit une réponse aux questions qui se posaient hier, quand les compétences des trois anciennes collectivités se chevauchaient, il faut impérativement et rapidement mettre en place des structures administratives adaptées, assurer la gestion des personnels dans la transparence la logique et l'équité, et garantir les moyens financiers pour satisfaire à des objectifs hiérarchisés et planifiés. Concevoir un véritable Plan de Développement de la Corse qui serait le résultat d'un immense travail de consultations, de concertations et d'analyses expertes, à tous niveaux et dans tous les secteurs d'activités, me paraît être un objectif prioritaire. La mise en place de la Collectivité Unique et surtout la programmation des investissements indispensables ne sont pas une petite affaire. S'atteler à cette tâche me paraît d'une urgente nécessité. Toute fuite en avant au prétexte d'atteindre le Graal à travers de nouvelles réformes ressemble à une habile stratégie destinée à nourrir les réflexions des idéologues, maintenir en éveil l'esprit militant et fuir les responsabilités du moment. Les Corses attendent des actes et ne peuvent se contenter d'incantations ou de promesses d'horizons difficilement atteignables.

Vous avez été un des premiers à retisser les liens entre la Corse et ses voisines méditerranéennes. Que reste-t-il des actions que vous avez menées ?

Parce que la Corse est notre terre, que la France est notre pays et que l'Europe est notre avenir, j'ai toujours manifesté un grand intérêt pour les politiques inter régionales et communautaires. Avec mes collègues de Provence-Alpes Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon d'abord, au Comité des régions dès 1992, puis dans le cadre des présidences d'Imedoc [groupement des Iles de la Méditerranée Occidentale] et de la Com-

mission des Iles de la Conférence des Régions Périphériques et Maritimes de 1999 à 2003, je n'ai eu de cesse que d'œuvrer pour tenter de rompre l'isolement de la Corse. Dès 1995 à Barcelone dans le cadre du Forum des régions méditerranéennes, nous avons fait entendre la voix des îles, dans la perspective d'un futur espace d'échanges euro-méditerranéen. Elu Député Européen, j'ai milité avec acharnement pour une meilleure prise en compte de nos spécificités insulaires. Nous avons connu en ce domaine de sérieuses avancées notamment à travers la reconnaissance des « handicaps dont souffrent les régions insulaires », en permettant de bénéficier de « mesures spécifiques ». Ce n'était pas une petite chose que d'œuvrer, avec d'autres, pour retenir l'attention des Conférences Inter Gouvernementales et d'obtenir des modifications d'un traité européen quand bien même cela ne s'est traduit que par une inscription en annexe de ce traité. Cette tâche est à poursuivre. Cela vaut pour toutes les régions insulaires d'Europe.

Au plan économique, on a dit longtemps que la violence politique était un frein au développement. Cette violence a cessé, mais le développement n'arrive toujours pas. Quelle pourrait en être la cause ?

Le développement ne se décrète pas, il se construit. Un climat social apaisé, des institutions solides et des hommes déterminés au service exclusif de l'intérêt général peuvent y contribuer. Il faut de la sagesse et de la détermination pour inspirer la confiance. L'économie a besoin de quiétude, de vérité et de transparence. Les moyens financiers ne sont jamais à la hauteur des besoins ; pourtant, il faut bien le reconnaître, ils sont là et pour peu qu'on sache les mobiliser judicieusement, ils peuvent satisfaire à l'aboutissement d'un projet de développement réaliste.

La droite a longtemps été en tête dans notre région. Après avoir cédé la place au PRG, elle s'est effondrée devant les nationalistes. Quelles en sont les causes ? Quels projets, quelles idées défendre pour rendre à la droite sa visibilité et lui redonner sa place sur la scène politique insulaire ?

Je ne suis pas d'accord avec ce constat. La droite est toujours majoritaire en Corse. Ses divisions, ses querelles de personnes, les égos surdimensionnés, les incompréhensions des états-majors parisiens ou locaux sont les causes premières de ses échecs électoraux tant aux régionales qu'aux législatives. L'organisation militante des mouvements nationalistes a laissé peu de place aux initiatives de regroupement des forces libérales et républicaines. La confiance des électeurs largement entamée a conduit à une démobilisation des partis traditionnels. Un langage clair, une démarche cohérente et pragmatique, une réflexion partagée s'imposent autour de ceux qui se montrent à la hauteur des enjeux et dont on reconnaît la compétence et la disponibilité. Demain le réalisme reprendra ses droits. Le besoin d'une gestion transparente l'emportera sur les débats idéologiques. J'ai du respect pour ceux qui affirment leurs convictions et qui se battent pour les défendre. J'ai encore plus de sympathie pour ceux qui mènent leur combat, attachés aux valeurs républicaines, sans renier un seul instant leur identité. ■

Jean Baggioni fut le président du premier Conseil Exécutif de Corse de 1992 à 2004. Egalement maire de Ville Di Pietrabugno jusqu'en 2004. Il a aussi été conseiller général, membre du Comité des Régions, président du groupement des îles de la Méditerranée Occidentale et président de la commission des Iles de la Conférence des régions périphériques et maritimes. Député européen de 1994 à 1999, il a siégé au Conseil Economique et Social national de 2004 à 2010.

« La droite est toujours majoritaire en Corse. »



Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



30

Balagne, Cortençais

Lundi 18 Juin

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h35 Un jour au marché couvert de l'Île-Rousse - 11h55 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Settimanale - 13h15 Yande Codou Sene - 14h30 Una Parolla Tanti Discorsi - 16h05 Zikspotting - 17h20 Noob - 18h05 A votre Service - 18h40 Gilles Peterson - 19h30 Nutziale - 19h40 Tocc'à Voi - 20h10 Un jour au marché couvert de l'Île-Rousse - 21h25 Zikspotting - 21h40 Noob - 22h00 Clips Musicaux - 22h30 Nutziale - 22h40 Zikspotting - 23h05 Tocc'à Voi - 0h00 Nutziale

Jeudi 21 Juin

9h00 Nutziale - 9h10 Jeunesse - 10h55 Tocc'à Voi - 11h25 Ci Ne Ma - 11h40 Délires Sur le Net - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutziale - 12h40 Les caprices de Mariani - 13h35 A votre Service - 14h30 Ben's brother - 16h40 Ci Ne Ma - 16h55 Associ - 17h25 Le désir part-il en fumée - 18h15 Hamilton de holanda - 19h15 Zikspotting - 19h30 Nutziale - 19h40 Les vacances des fantômes - 20h40 Gilles Peterson - 21h05 Noob - 21h50 Autoroute Express - 22h30 Nutziale - 22h40 Tocc'à Voi - 23h10 Hamilton de holanda - 0h00 Nutziale



30

National



537

National

Mardi 19 Juin

9h00 Nutziale - 9h10 Jeunesse - 10h45 Associ - 11h15 Zikspotting - 11h30 Gilles Peterson - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutziale - 12h40 Tocc'à Voi - 14h30 100% Rock - 17h30 Zikspotting - 17h45 A votre Service - 17h55 Una Parolla Tanti Discorsi - 18h45 Tocc'à Voi - 19h15 Ci Ne Ma - 19h30 Nutziale - 19h40 Le désir part-il en fumée - 20h30 National de pétanque de l'Île-Rousse - 21h15 Hamilton de holanda - 22h15 Noob - 22h30 Nutziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Autoroute Express - 0h00 Nutziale

Vendredi 22 Juin

9h00 Nutziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Le désir part-il en fumée - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutziale - 12h40 Le patrimoine des orgues balanins - 13h10 Gilles Peterson - 13h35 Zikspotting - 15h20 Un jour au marché couvert de l'Île-Rousse - 15h45 Les vacances des fantômes - 16h50 Noob - 17h30 Zikspotting - 17h45 Ben's brother - 18h40 Les caprices de Mariani - 19h30 Nutziale - 19h40 Associ - 20h10 Ci Ne Ma - 20h25 La vase monte - 21h40 L'esquimaude - 22h30 Nutziale - 22h40 Yande Codou Sene - 23h35 A votre Service - 0h00 Nutziale



95

Bastia

Mercredi 20 Juin

9h00 Nutziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 L'esquimaude - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutziale - 12h40 Le désir part-il en fumée - 13h30 Ci Ne Ma - 13h45 Zikspotting - 14h30 La vase monte - 16h55 Noob - 17h15 Clips Musicaux - 17h35 Zikspotting - 17h50 Yande Codou Sene - 18h40 L'esquimaude - 19h30 Nutziale - 19h40 Les caprices de Mariani - 20h35 Ben's brother - 21h25 Le désir part-il en fumée - 22h15 A votre Service - 22h30 Nutziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Noob - 0h00 Nutziale



30

National



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Programme.telepaese@gmail.com



06.74.08.45.96



www.telepaese.corsica





CREATION DE SOCIETE

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BIGUGLIA en date du 07 juin 2018, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : LAF,

SIEGE SOCIAL : Centre Commercial Grand Sud, Lieu-dit San Lorenzo, BIGUGLIA [20620]

OBJET : L'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location, la vente en totalité ou par parties et l'échange de tous terrains et immeubles, droits sociaux de sociétés immobilières. Toutes opérations de vente et de lotissement.

Toutes opérations de promotion immobilière.

La gestion de valeurs mobilières.

La prise de participations dans toutes sociétés civiles ou commerciales avec prestations de services.

Toutes divisions et appropriations desdits terrains et immeubles, ainsi que l'édification de toutes constructions sur ces terrains.

La construction, l'aménagement sur ces terrains d'immeubles individuels ou collectifs.

L'entreprise de tous équipements, travaux de voiries, canalisations d'eau, d'égouts, de gaz et d'installation d'éclairage.

L'aménagement, la rénovation, la restauration de tous immeubles, maisons de rapport, hôtels ou maisons meublées, leur location ou leur vente. Toutes opérations de marchands de biens.

La gestion et l'entretien de ces biens meubles ou immeubles et la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration et installation nouvelle.

Toutes prestations de service se rapportant à la vente, l'achat et la location, l'échange de tous droits immobiliers ou droits sociaux de sociétés immobilières, l'évaluation, l'expertise de ces biens, l'étude et la réalisation de toutes opérations.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 3000 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, dans les comptes de titres tenus par la société, trois jours ouvrés avant la date de l'assemblée et de la propriété de ses actions inscrites en compte depuis au moins trois jours. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Agrément pour toute cession d'actions.

PRESIDENT : Monsieur **Adamastor DE CAMPOS LACERDA**, demeurant Chemin des Oliviers, Résidence Les Terrasses du Belvédère, Ville di Pietrabugno (Corse),
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, le Président.

N° 02



SCP MAMELLI

Notaires, 20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Sophie MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, en date du 23 mai 2018, enregistré le 1er juin 2018, dossier 2018/16700, référence 2018N00221, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination sociale : SEMA

Siège social : SAINT-FLORENT [20217] Les Chênes Verts c/o Monsieur Richard TEURLAY

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA

Objet social : La création et l'exploitation de fonds de commerce de restauration (GR), débits de boissons, plats à emporter, traiteur...

Capital social : 200,00 Euros

Gérants : Monsieur **Stéphane, ANGELOTTI**, demeurant à PATRIMONIO [20253] Immeuble Lazzarini. U Poretto.

Monsieur **Richard, TEURLAY**, demeurant à SAINT-FLORENT [20217], Les Chênes Verts
Cessions libres : Les cessions entre associés sont libres.

Agrément : L'agrément est donné avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

Pour avis et mention, Le Notaire.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP à BIGUGLIA du 24/05/2018, il a été constituée une Société Civile de Construction Vente présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : COSTA DI NACCHERA.

Siège : Résidence TORRICELLA III, route d'ORTALE, 20620 BIGUGLIA.

Objet : Acquisition par achat, échange après découpage et autres de parcelles de terrains à bâtir et notamment un terrain à bâtir sis commune de Terrain sis à CONCA [20135], composé d'une parcelle de terre cadastrée Section B, numéro 769, lieudit FAVONE, pour une contenance de 42ares, et à titre indivis, cadastrée Section B, numéro 339, lieudit FAVONE, d'une contenance de 11ares 24ca pour une quotité attachée aux droits indivis de 1/20ème, et tous droits à construire y afférents ; construction [après démolition éventuelle des bâtiments existants] et aménagement d'immeubles d'habitation, professionnel, commercial, industriel et toutes dépendances s'y rattachant, individuels ou collectifs ; construction en vue de leur revente immédiate par lot ou totalement ; vente en totalité ou par fractions avant ou après achèvement des constructions ; location des lots en stock en l'attente de leur vente ; location des immeubles ou fraction d'immeubles en immobilisation dès lors que celle-ci reste accessoire à la vente et toutes opérations se rattachant à l'objet sans modifier le caractère civil.

Durée : 30 années à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : MILLE euros en numéraire.

Gérants : Mademoiselle **Émilie DELAMARE-ABBENANTI**, domiciliée 7 rue du Bastion, 20200 BASTIA et Monsieur **Manuel André FERREIRA FONSECA** domicilié Campo Vallone, RN 193, 20620 BIGUGLIA

Cession de parts : Libre entre associés, agrément des tiers par assemblée extraordinaire.

Immatriculation : RCS BASTIA.

N° 04

SASU «VERSO»

12, Route Nationale 197

20220 Algajola

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 4 Juin 2018, il a été constitué une SASU (Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle) au **capital social** de MILLE € ([1.000,00 €), dont le **siège social** est fixé 12 Route Nationale 197 - 20220 ALGAJOLA.

Sa dénomination est VERSO ; son **objet social** est Commerce de détail de chaussures, maroquinerie, bagages, accessoires et habillement en magasin spécialisé ; **sa durée** est de 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia compétent à son égard.

Sa présidente désignée par les statuts est Mme **Lisa BRUNEL** (née le 16 février 1996 à 06000 NICE) demeurant 12, Route Nationale 197 - 20220 ALGAJOLA, la durée de ses fonctions n'est pas limitée. La **cession** éventuelle des actions est décidée et réalisée par l'associé unique, chaque action émise donne un droit de vote lors des assemblées générales des actionnaires.

Pour avis et mention,

Lisa BRUNEL,

Présidente de la société.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BARBAGGIO en date du 11 mai 2018, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :

LES JARDINS DE FOATA,

SIEGE SOCIAL : Lieu-dit Foata, Barbaggio, Barbaggio [20253]

OBJET : L'activité de prestations d'hébergement à caractère para-hôtelier ainsi que les prestations de services suivantes : réception de la clientèle, fourniture de petits déjeuners, nettoyage des locaux de manière régulière, fourniture de linges de maison.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

PRESIDENT : Mademoiselle **CHARLOTTE PAINDAVOINE**, demeurant Lieu-dit Foata, 20253 Barbaggio

DIRECTEUR GENERAL : Monsieur **PATRICK VEUILLET**, demeurant Lieu-dit Foata, 20253 Barbaggio,

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia

Pour avis, le président.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Alata du 01/05/2018, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale :

U NOSTRU PAESE

Siège social : Ficciolosa, 20167 Alata

Objet social : Acquisition, gestion et location de patrimoines immobiliers

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros,

Gérance : Monsieur **Loïc, Dominique PATIMO**, demeurant Ficciolosa, 20167 Alata,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO

Pour avis, La Gérance.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BASTIA en date 31/05/2015, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CET DIAG,

SIEGE SOCIAL : 19 rue César Campinchi, BASTIA [20200]

OBJET : La réalisation de toute expertise et de tout diagnostic immobilier (réalisation des différents diagnostics techniques immobiliers (DDT), l'assistance et la réalisation de tout état des lieux immobiliers, la réalisation de plan côtés, la réalisation d'audit énergétique (habitats individuels, collectifs, copropriétés, bâtiments tertiaires...), la réalisation d'études techniques, réglementaires neuf et rénovation, les suivis et contrôles de chantiers bâtiments et travaux publics.

Les Simulations thermiques dynamiques. Toutes études de faisabilité en énergies renouvelables.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par les associés.

PRESIDENT : Monsieur **Laurent ROUXEL**, demeurant 19 rue César Campinchi, BASTIA (Corse),

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, le président.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Belgodère du 12/05/2018, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

BALAGNA FORGE

Siège social : Erbajolo, 20226 Belgodère

Objet social : Ouverture de pistes, démaquisage, travaux de terrassement, de forage et recherche d'eau, travaux de maçonnerie générale, parement en pierre et enrochement. Achat et vente de matériels d'irrigation et de pompage

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : M. **Dominique BALTOLU**, demeurant Route de Conca, Favone, 20135 Conca

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12/06/2018, il a été constitué une SELASU dénommée:

SELAS LABORATOIRE SAINT GEORGE

Siège social : 1 rue paratojo résidence alta vista bat b 20200 BASTIA

Capital : 1.000 €

Objet : Laboratoires d'analyses médicales

Président : M. **CHARPENEL Laurent** 1 rue paratojo résidence alta vista bat b 20200 BASTIA

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA.

N° 10

S.A.S JET LOC DU GOLFE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 Euros
Siège Social : Lieu-dit Pinarollo
Route de Bonifacio
Rez de Villa Ciabrin
20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 Mai 2018, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : S.A.S JET LOC DU GOLFE
Capital : 500 Euros

Siège Social : Lieu dit Pinarollo - Route de Bonifacio - Rez de Villa Ciabrin - 20137 Porto-Vecchio

Forme : S.A.S

Durée : 99 ans

Objet : La création, l'acquisition, l'exploitation et la gestion, de tout commerce de fonds de commerce de location de tous types de véhicules nautiques tel que Jet-ski, scooters des mers, bateaux à moteur ou à voile ainsi que tout engin et matériel nautique.

Présidence : Mr MERLE DES ISLES Didier, né le 01 Janvier 1981 à Bastia demeurant Ld Pinarollo - Rte de Bonifacio - Rez de villa Ciabrin - 20137 Porto-Vecchio.

Immatriculation : Au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Porticcio du 08/06/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : LAURELY

Siège social : Hameau de Porticcio, Centre Commercial I Candilelli, 20166 GROSSETO PRUGNA

Objet social : - Préparation et vente de plats à emporter ; Restauration

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

Capital social : 1.000 Euros

Gérance : M. Laurent DURANTI, demeurant Les Terrasses de Cauro, Appartement 6, Lieudit Bativoli, 20117 CAURO, **Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25/05/2018, il a été constitué une SAS dénommée :

CRYO BB

Signe : CRYO BB

Nom commercial : CRYO BB

Siège social : parc d'activités de mezzavia, 20167 MEZZAVIA

Capital : 500 €

Objet : Toutes activités de cryothérapie et d'entretien corporel

Président : M. SALINI Baptiste, français, jean, jardins de carmino, immeuble le sparte, 20000 AJACCIO

Directeur Général : M. RICO Bastian, français, ange, 1 route du stiletto, résidence a sposata, 20090 AJACCIO

Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AJACCIO.

N° 13

M P A**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01-06-2018 fait à Folelli, il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

DÉNOMINATION : M P A

SIÈGE SOCIAL : ZA de Folelli - Lot N° 18 - 20213 Penta di Casinca.

OBJET : La société a pour objet l'acquisition, l'apport, la construction en vue de la gestion de tous biens immobiliers à usage d'habitation, ou professionnel destinés à la location.

Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 200 euros entièrement libéré.

GÉRANCE : Monsieur ANTONINI Adrien, né le 08-09-1993 à Bastia [2B] et Monsieur ANTONINI Sébastien né le 04-07-1991 à Bastia [2B], tous deux de nationalité Française demeurant tous deux Lieu-dit Cardidelli - 20230 Pero Casavecchie, pour une durée illimitée.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA

Pour avis, La gérance.

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : SCI " U PAISOLU "

Siège : San Ornello - Valrose

Objet : L'acquisition, la construction, l'administration et la gestion par location ou vente ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

Durée : 99 années

Capital : 1.000 Euro

Gérance : Monsieur Michael RUTALI demeurant Route de San Ornello - Valrose - 20290 Borgo

Immatriculation : RCS Bastia

Pour Avis,

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BASTIA en date du 26 avril 2018, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : ASF PRO CORSE,

SIÈGE SOCIAL : RUE PARATOJO, BASTIA, BASTIA (Corse)

OBJET :

- Proposer et dispenser des prestations réglementées destinées à protéger les familles de personnes avec handicap et plus spécifiquement l'autisme ;

- Etre mandataire pour les activités relatives à la circulaire du 26/04/2012 relevant du domaine des services à la personne au titre de l'article D 7231-1 du code du travail ;

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

PRÉSIDENT : PASCALE MILLO, demeurant RUE PARATOJO, BASTIA (Corse),

AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, Le Président.

N° 16



Agnès

GRIMALDI-MICHELETTI

Avocat, 33 bld Paoli, 20200 Bastia

Suivant acte sous seing privé reçu le 28 mai 2018, il a été constitué la Société suivante :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : SARL LUX

Siège : 4 cours Paoli, 20250 CORTE

Durée : 99 ans

Objet : Débit de boisson, bar, café et petite restauration, snack, vente à emporter. Organisation et animation de tous événements et manifestations en lien avec les domaines ci-avant décrits, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social : cinq cent euros [500,00 €]
Apports en numéraire : cinq cent euros [500,00 €]

Gérant : Monsieur Anthony Jacques Michel LIMELETTE, né le 14 février 1990 à BASTIA, demeurant 4 cours Paoli, 20250 CORTE, sans emploi, de nationalité française, non marié, non pacsé

Immatriculation : RCS de Bastia.

Pour avis.

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia le 12 Juin 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BRANKO PROMOTIONS

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Capital : 1000 €

Siège social : 3 rue Gabriel Peri, 20200 Bastia

Objet : Promotion immobilière, l'acquisition de terrain à bâtir, la construction d'immeubles pour son propre compte et la revente en totalité ou par fraction desdits immeubles en l'état futur d'achèvement ou totalement ou partiellement finis. La location, l'achat et la vente de biens immobiliers et fonciers.

L'expertise, l'évaluation et l'estimation de biens immobiliers et fonciers.

Durée : 99 ans

Gérant : Bernard RELJIC, demeurant : 3 rue Gabriel Peri, 20200 Bastia

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 18

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 12/06/2018, il a été constitué une Société

Dénomination sociale : SASU ALTARCHI

Siège social : Paccionitoli, 20170 LEVIE

Forme : SASU **Capital :** 3000 Euros **Objet social :** La société a pour objet l'exercice de la profession d'architecte

Président : Monsieur Charles Hasbroucq demeurant :

20170 LEVIE élu pour une durée indéterminée

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 19

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/04/2018, il a été constitué une SAS dénommée :

L'ORÉE DU BOIS. **Siège social :** avenue Noël Franchini 20090 AJACCIO. **Capital :** 500€.

Objet : Restauration. **Président :** M. ESPEISSE Julien, Avenue Noël Franchini 20090 AJACCIO. **Directeur Général :** Mme ESPEISSE Sandrine, Avenue Noël Franchini 20090 AJACCIO. **Durée :** 99 ans. **Immatriculation** au RCS de AJACCIO.

MODIFICATION GERANT

N° 20

**Olivier PELLEGRINI**

Avocat à la Cour

Port de Plaisance de Toga

Bât. A2 - 20200 Bastia

Tél : 04.95.32.05.85

Fax 04.95.32.13.35

e-mail : pellegrini.olivier@wanadoo.fr

LES CHENES

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 5000 euros

Siège social : Querciole

U Suale, 20213 Folelli

528 150 899 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 26/08/2018, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Mademoiselle Anne Marie TOMASI de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Madame Nawal EL HAFSSI épouse TOMASI, demeurant Lieudit U SUALE 20213 QUERCIOLO, pour une durée illimitée à compter du 26/05/2018.

Pour avis, La Gérance.

N° 21



Cabinet d'Avocat

Sébastien SEBASTIANI

35, Boulevard Paoli, 20200 Bastia

Tél. 04.95.31.82.38

email:avocat@sebastiani.fr

COVIAG

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 15.000 euros

Siège social : 981 Route de Petrelle

20620 Biguglia

497 645 226 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 04 mai 2018 : Monsieur CORNELI Barthélémy Michel a démissionné de son poste de co-gérant. Seul le nom de Monsieur VINCIGUERRA François, Gérant, demeurant Résidence l'Aiglon, Bâtiment A, 20240 GHISONACCIA, est conservé dans les statuts. L'article 11 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS : BASTIA.

N° 22

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes des décisions prises de 27 avril 2018, les associés de la société GIORDANI CONSTRUCTION, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros, ayant son siège social à GROSSETO PRUGNA [20166] - Casa Nova - Route des Cannes - PORTICCIO, immatriculée sous le numéro RCS AJACCIO 789 329 737, ont pris acte de la démission de Madame Catherine GIORDANI, demeurant à GROSSETO PRUGNA [20166] - Domaine de la Viva - Clos Scaglioni - PORTICCIO, de ses fonctions de co-Gérante, avec effet au 27 avril 2018, et ont décidé de ne pas procéder à son remplacement. Mentions en seront faites au RCS D'AJACCIO.

Pour avis, La Gérante.

N° 23

**Société Civile Immobilière
A.A.C.**

Au capital de 2000 euros
Siège social : Villa Marie Joseph
Campore - Route de Bastia
à Ile-Rousse (20220)
R.C.S. de Bastia n° 527 772 578

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er juin 2018, les statuts ont ainsi été modifiés :

Article 7 - GERANCE :

* **Anciennement** : Monsieur ACQUAVIVA Jean Marc, demeurant lotissement Orabona - Quartier Bollaccia - Route de Bastia, 20220 Ile-Rousse

* **Nouveau** : La Société SC M.R.S., au capital de 10.302.000 euros, ayant son siège social à lotissement Orabona - Quartier Bollaccia - Route de Bastia, 20220 Ile-Rousse, immatriculée R.C.S. de Bastia n° 810 064 089 et représentée par Monsieur ACQUAVIVA Jean Marc, son Gérant, demeurant lotissement Orabona - Quartier Bollaccia - Route de Bastia, 20220 Ile-Rousse
Mention sera faite au RCS : Bastia.

N° 24

SCI P.E.A.

SCI au capital de 1000,00 Euros
15, Lotissement Michel-Ange
20167 Afa
452235831 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'Assemblée Générale Ordinaire en date du 01/06/2018, il a été pris acte de la nomination de Gérant Madame MICHELLE RAYMONDE SANTU née CHAUBET, demeurant Résidence Les Lacs, Immeuble Oriente A2, 20090 AJACCIO à compter du 01/06/2018.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

N° 25

SECURICORSA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 15.552.00 €
Siège social : Route d'Alata
20090 Ajaccio
389 517 368 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire du 05 mai 2018 :
- A la suite de la démission de Monsieur Alain VARESI, gérant, il n'a pas été procédé à son remplacement.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis, la gérance.

N° 26

**SOCIETE DE SECURITE
MERIDIONALE - S.S.M.**

SARL au capital de 7.622,45 €
Siège social : Résidence la Gravona
Bâtiment A, 20000 Ajaccio
950 357 657 R.C.S. Ajaccio

Par décision de l'associé unique du 11/06/2018, Magali MONTET, demeurant 1 Impasse Pont de l'Orta - Avenue de la République - 20250 CORTE, a été désignée en qualité de co-gérante, avec effet à cette date.

ICN : Annonce légale
TEL : 04 95 32 04 40

N° 27

AVIS

Suite à l'AGE du 15.05.2018, la Sarl U CEDRU siège 20110 ARBELLARA, capital 1.210.000 euros, Rcs Ajaccio 829.773.613, a nommée au poste de co-gérance Mme Valérie NICOLAI, née le 14.01.1968 à Surresnes, demeurant Salva di Levu 20146 Sotta, nommée pour une durée illimitée.
Pour Avis,

**MODIFICATION
SIEGE SOCIAL**

N° 28

**SCP MAMELLI**

Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

"SCI BIANPAOLI"

Société Civile

Au capital : 60.979,61 €

Siège : 8, rue Campanari

20200 Bastia

RCS Bastia 344 904 404

Aux termes d'un acte reçu par Maître Vannina MAMELLI, officier public, notaire à SAINT-FLORENT, le 11 juin 2018, le siège social de la société SCI BIANPAOLI a été transféré.

Ancien siège : 39 bd Paoli - 20200 Bastia
Nouveau siège : 8 rue Campanari - 20200 Bastia

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,
Le notaire.

N° 29

"CONCEPT RESTAURATION"

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 500 euros

Siège social à 20166 Porticcio

720 Lieu-dit Uccioli

R.C.S. Ajaccio 514 387 364

Suite à la décision de l'AGE du 30/04/2018 il a été décidé à compter du 30/04/2018 : **Ancien siège** : 720 Lieu dit Uccioli - 20166 PORTICCIO **Nouveau siège** : 9 Rue Ampère - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis.



N° 30

MUSOLEU

SCI au capital de 11.433,68 €

Siège social : C/O SO GE CO BRI

Folelli, 20213 Penta-di-Casinca

432 907 343 RCS de Bastia

L'AGE du 10/11/2017 a décidé de transférer le siège social de la société FICAJOLE - FIGAJOLA, 20230 Taglio-Isolaccio, à compter rétroactivement du 01/06/2017. Mention au RCS de Bastia.

N° 31

**GENERALE CORSE
DE BRICOLAGE
sigle SOGECOBRI**

SARL au capital de 440.000 €

Siège social : Folelli

20213 Penta-di-Casinca

309 673 879 RCS de Bastia

L'AGE du 31/10/2017 a décidé de transférer le siège social de la société FICAJOLE - FIGAJOLA, 20230 Taglio-Isolaccio, à compter rétroactivement du 01/06/2017. Mention au RCS de Bastia.

**MODIFICATIONS
STATUTAIRES**

N° 32



Cabinet d'Avocat

Sébastien SEBASTIANI

35, Boulevard Paoli, 20200 Bastia

Tél. 04.95.31.82.38

email:avocat@sebastiani.fr

COVIAG

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 15.000 euros

Siège social : 981 Route de Petrelle

20620 Biguglia

497 645 226 RCS Bastia

**Avis de réduction
du capital social et de
transfert du siège social**

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 juillet 2017 a décidé de réduire le montant du capital social de 15.000,00 euros à 12.500,00 euros par voie de suppression de 250 actions.
L'assemblée générale en date du 18 mai 2018 a décidé de réduire le montant du capital social de 12.500,00 euros à 7500,00 euros par voie de suppression de 500 actions.

Les articles 7 et 8 des statuts seront modifiés en conséquence. Les créanciers ont 30 jours pour former opposition auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Bastia. L'assemblée générale en date du 18 mai 2018 a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : **Résidence Aiglun, Bâtiment A, 20240 GHISONACCIA**. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

N° 33

SOFRENCH PRODUCTION

SARL au capital de 45000,00 Euros

3 B, Rue Christophe Opoix

77160 Provins

500925847 R.C.S. Melun

Par décision en date du 23/05/2018, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 3 Avenue Colonel Colonna d'Ornano, 20000 AJACCIO à compter du 25/05/2018. **Gérance** : Monsieur Najib GHALLALE, demeurant 3 Avenue Colonel Colonna d'Ornano, 20000 AJACCIO **Autres modifications** : - il a été pris acte de changer la dénomination de la société. Ainsi, la dénomination sociale de la société est désormais : **Davia Productions**.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Melun.

N° 34

EMC

Société par Actions Simplifiée
en cours de transformation
en Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 500 euros
Siège social : Lieu-dit Maraninchi
20214 Montegrosso
828710590 RCS Bastia

Suivant délibération en date du 23 avril 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi, a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

L'objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 500 euros, divisé en 500 parts sociales de 1 euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Aux termes d'une délibération en date du 23 avril 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de remplacer à compter du 23/04/2018 la dénomination sociale EMC par **ENC** et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par : **Président** : Monsieur Jean-Pierre NAVARRO-FLORES, demeurant Lieu dit Maraninchi Plaine de Montegrosso, 20214 MONTEGROSSO

Sous sa nouvelle forme de société à responsabilité limitée, la Société est gérée par Monsieur Frédéric NAVARRO-FLORES demeurant plaine de Monegrosso, 20214 MONTEGROSSO
Monsieur Charles RUGANI demeurant Route du Lac, 20232 OLETTA

Pour avis,
Le Président.

N° 35

E.G.LOCATION

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000.00 €

Siège social :

Lotissement Michel Ange

Baléone, Afa, 20167 Afa

530 600 378 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'associé unique du 21 mai 2018 :

- L'objet social de la société a été étendu, à compter du 21/05/2018, aux activités suivantes :

Location et location-bail de tous types de matériels de transport, matériels informatiques, et tout autre biens corporels ou incorporels non financiers.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

* **Ancienne mention :****La société a pour objet :**

- Location de matériels techniques, matériels de chantier, matériels de laboratoire, machines diverses.

* **Nouvelle mention :****La société a pour objet :**

- Location de matériels techniques, matériels de chantier, matériels de laboratoire, machines diverses.

- Location et location-bail de tous types de matériels de transport, matériels informatiques, et tout autre biens corporels ou incorporels non financiers

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis,
La gérance.

FACILI'CORSE

SAS au capital de 15010,00 Euros
Route de Muro, Lieu-dit Torre
20220 Santa Reparata di Balagna
829726520 R.C.S. Bastia
Sigle : SAS Facili'Corse

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22/02/2018, il a été décidé de transférer le siège social de la société au **Route de la Figarella, Lieudit Terazzoni, 20214 Moncali**, à compter du 01/03/2018. **Autres modifications** : - Il a été voté la modification du capital social ainsi que de la nomination de Monsieur Magguilli Frédéric en qualité de directeur général. Monsieur Magguilli Frédéric est apporteur de la somme de 3750 € au capital social. Monsieur Magguilli Stéphane reste apporteur de 3750 € au capital social. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 05 juin 2018, l'A.G.E a décidé :

- **De créer une enseigne commerciale** : Les Villas du Sud, en insérant l'article 2bis dans les statuts

- **De transférer le siège social** : ce dernier est transféré de "Lieu-Dit La Falcia - 20114 Figari" à **"20131 PIANOTTOLI-CALDARELLO"**. L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.

- **De modifier l'objet social qui devient** : L'exploitation de locations meublées de tourisme avec prestations para-hôtelières sans vente de boissons alcoolisées, la location de tous biens immobiliers, l'aménagement et la construction de bâtiments à usage commercial et habitation, l'acquisition de terrains, et éventuellement la vente des bâtiments et locaux construits le reste de l'article restant inchangé.

L'article 3 des statuts est modifié en conséquence. La société sera modifiée au Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour insertion,

VG AUDIT FINANCE

SAS au capital de 1000,00 Euros
res les collines du salario, le colisee
bat c1, 20000 Ajaccio
830785655 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'Associé Unique en date du 11/06/2018 il a été pris acte de la nomination de Monsieur renaud FRANCHI, demeurant 4 bd hyacinthe de montera 20200 Bastia en qualité de nouveau Président, à compter du 11/06/2018 pour une durée illimitée, en remplacement de Mademoiselle véronique GAMERRE, Président démissionnaire. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

MWASH

SASU au capital de 100,00 Euros
Pôle de Suartello
2 route de Mezzavia, 20090 Ajaccio
834818924 R.C.S. Ajaccio

Par décision du Président en date du 08/06/2018 il a été pris acte de changer la dénomination de la société, à compter du 08/06/2018, pour **WHY**. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

CLINIQUES D'AJACCIO

Société Anonyme
Au capital de 2.814.294,60 euros
Siège social : 12, avenue Napoléon III
20000 Ajaccio
425 102 936 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 12 mars 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Marc PANTALACCI, Commissaire aux Comptes titulaire, et de celle de Gérald GHAZARIAN, Commissaire aux Comptes suppléant, et a nommé en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire la SAS KYRNOS AUDIT pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, Monsieur Jean-Marc PANTALACCI.

Pour avis, Le Conseil d'Administration.

SCEA BERTELLI

SCEA au capital de 1.524,49 Euros
Siège social :
Chez Mr SAMMARCELLI GEORGES
Loreto di Casinca, 20215 Vescovato
338 176 043 RCS Bastia

Aux termes des AGE des 14/08/2012 et 20/05/2016, il a été décidé :

- de proroger la durée de la société de 10 ans à compter de cette date, ce qui aura pour conséquence de porter cette durée jusqu'au 20/06/2026 ;

- De prendre acte de la fin du mandat de co-gérant de M. SAMMARCELLI Georges, à compter du 14/08/2012.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Dépôt légal au RCS de Bastia.

CORSE SPORT ORGANISATION

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 100 €
Siège social :
200 route de Tepe Rosso
20270 Aléria
751 772 880 R.C.S. Bastia

Le 04/05/2018, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à compter du même jour, à l'activité de « bureau d'étude et plus particulièrement l'étude et la maîtrise d'œuvre d'activités de pleine nature ; l'étude sur la potentialité du territoire et l'évaluation de la faisabilité ». L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

RCS BASTIA.

HYPPOPOTABEACH

S.A.R.L. au capital de 7.500 €uros
Siège Social :
Centre Commercial "A Viva", Porticcio
20166 Grosseto-Prugna
R.C.S. : Ajaccio 444 924 260

Aux termes d'une délibération en date du 01/06/2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé à compter de ce jour d'étendre l'objet social aux activités de débit de boissons, concerts, spectacles puis de remplacer la dénomination sociale "HYPPOPOTABEACH" par **"LE BEFORE DE PORTICCIO"**. Les articles 2 et 3 ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, La Gérance.

SOCIETE D'EXPLOITATION DU PRIVILEGE

SAS au capital de 1000,00 Euros
Rn 198, Lieudit Cruciata, Querciolo
20215 Venzolasca
829881341 R.C.S. Bastia

Par décision de L'Assemblée Générale Ordinaire en date du 04/06/2018 il a été pris acte de la nomination de Monsieur Jean Jacques BARBERIS, demeurant 8 résidence Maria Beach 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI en qualité de nouveau Président, à compter du 04/06/2018 pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Sandra TESSIER, Président démissionnaire. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

SAS SOTRACO

RCS Bastia 534 002 449

L'Assemblée générale extraordinaire du 01-06-2018 a voté à l'unanimité la résolution suivante : Monsieur DUMAS Roger né le 21-06-1942 à Marseille demeurant Route de la Canonica, 20290 Lucciana est nommé président de la société à compter du 01-06-2018. Il remplace Mr DUMAS André démissionnaire à la même date.

Pour avis, la présidence.

AVIS DE CESSION**SCP MAMELLI**

Notaires-20217 Saint-Florent
Tel : 04.95.37.06.00

AVIS DE CESSION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, le 15 septembre 2017, enregistré à SIE-POLE ENREGISTREMENT de BASTIA, le 5 Octobre 2017 n°2017 N 00401,

- Monsieur Patrice, Paul GUERRINI, demeurant à LA SEYNE-SUR-MER (83500) 60 boulevard du 4 Septembre

- Madame Béatrice, Barbara GUERRINI, demeurant à TOULON (83000) 53 impasse Corriol Les Mazets

- Madame Marie-France, Gracieuse MARIANI, demeurant à TOULON (83000) 1047 avenue de la Résistance.

- Monsieur Etienne, GUERRINI, demeurant à OLETTA (20232) route du Lac de Padule

- Madame Jeanne Manuela, BEIERLEIN, épouse de Monsieur Heinz, Hans WOLO-SCHANOWSKI, demeurant à 65582 DIEZ (ALLEMAGNE)

- Madame Marie, Catherine GUERRINI, épouse de Monsieur Jean-Marc, André, Gilbert REYNAUD, demeurant à MONTPELLIER (34080) 15 rue des Jardins d'Alkinos **ont cédé a :**

Monsieur BAZZICONI demeurant à RAPALE (20246)

Une licence d'exploitation de débit de boissons et spiritueux de quatrième catégorie, dite grande licence ou licence de pleine exercice et attachée à la Commune de RAPALE (Haute-Corse).

Propriété et jouissance : 15 septembre 2017.

Moyennant le prix principal de 20.000,00 €

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans DIX jours suivant la dernière en date des publications légales en l'étude du notaire soussigné.

Pour avis et mention, Maître Vannina MAMELLI, Notaire.



Cabinet d'Avocat

Sébastien SEBASTIANI
35, Boulevard Paoli, 20200 Bastia
Tél. 04.95.31.82.38
email:avocat@sebastiani.fr

Avis de cession de fonds de commerce

Par acte sous seings privés à Bastia en date du 17 avril 2018 enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Bastia le 18 avril 2018, dossier 2018 11967, référence 2018 A 0082, il a été convenu la cession du fonds de commerce dont les caractéristiques sont les suivantes : La Société TRANSMEDITERRANEE SHIPPING AND TRAVEL

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1000 euros, ayant son siège social Avenue Joseph Calizi 20220 L'ILE ROUSSE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 513 624 726 RCS BASTIA

A vendu à : La Société GUIDICELLI INVESTISSEMENTS Société Civile au capital de 1000 euros, ayant son siège social Col de Fogata 20220 L'ILE ROUSSE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 829 345 503 RCS BASTIA,

Un fonds de commerce de création et de vente de toutes prestations de voyages, toutes prestations de services dans les transports, dans l'hôtellerie et dans le tourisme en général, connu sous l'enseigne TRAMAR VOYAGES sis et exploité Avenue Joseph Calizi 20220 L'ILE ROUSSE, pour lequel le Vendeur est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 513 624 726, moyennant le **prix** de 90.000,00 euros.

L'entrée en jouissance est fixée au 1er mai 2018.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière des publicités légales au Cabinet de Maître Sébastien SEBASTIANI, Avocat au Barreau de Bastia, y demeurant 35, Boulevard Paoli, 20200 BASTIA.

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE**TOTAL CORSE**

SAS au capital de 1.395.979 €
RCS Bastia n°662 054 188
Résidence Le Desk
Chemin de Paratojo, 20200 Bastia

AVIS DE CONVENTION DE LOCATION GERANCE**INSERTION UNIQUE**

Par acte sous seing privé en date du 21 Décembre 2017, la convention de location gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TOTAL "Relais de l'ARINELLA" situé à MONTESORO - RN 193 - 20600 BASTIA, a été consentie par TOTAL Corse, SAS au capital de 1.395.979 Euros, dont le siège social est - Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le N° 662 054 188, à la SAS BRUNINI et Cie, immatriculé au RCS de Bastia sous le n° 342 355 286, à compter du 01 Janvier 2018 pour une durée de 3 ans.

N° 49

TOTAL CORSE

SAS au capital de 1.395.979 €
RCS Bastia n°662 054 188
Résidence Le Desk
Chemin de Paratojo, 20200 Bastia

AVIS DE CONVENTION DE LOCATION GERANCE**INSERTION UNIQUE**

Par acte sous seing privé en date du 21 décembre 2017, la convention de location gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TOTAL "BALAGNE" situé à CALVI - RN 197 - 20260 CALVI, a été consentie par TOTAL CORSE, SAS au capital de 1.395.979 Euros, dont le siège social est - Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le N° 662 054 188, à la Société d'Exploitation du Relais de la Balagne, SARL immatriculé au RCS de Bastia sous le n° 348 703 539, à compter du 01 janvier 2018 pour une durée de trois ans.

N° 50

LOCATION GERANCE

Suivant Acte SSP du 01.06.2018, Mme Lataste née Bichon Christine née le 18.03.1961 à SAINT NAZAIRE [44] demeurant chez Mme Maud Lataste épouse Poupard, lieu dit Ogliastrilla, Rte de la Somivac, 20230 Linguizzetta, en cours d'immatriculation au RCS de BASTIA, a reçu en location gérance de la Sarl Camping bella vista, siège social Rte de pietramaggiore à Calvi - 20260, RCS BASTIA 398 548 496 : Un fonds de commerce de Snack petite restauration enseigne « A stella » exploité Camping bella vista, route de pietramaggiore à Calvi pour la période 01.06.2018 au 31.05.2019 non renouvelable. Madame Lataste exploite pour son compte personnel le dit fonds. Elle est responsable envers les tiers et fournisseurs à compter du 01.06.2018.

Pour opposabilité.

N° 51

AVIS

Suivant acte SSP en date du 01/06/2018, Madame Martine CORTEGGIANI, entreprise individuelle dont le siège social est sis à GALERIA, immatriculé au RCS de Bastia sous le n° 321.752.255, a donné en location gérance à Madame Anna MARESCA épouse AGOSTINI, entreprise individuelle dont le siège social est sis lieu-dit Camparello à GALERIA, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 442.233.797., un fonds de commerce de location de chambres meublées à compter du 1er juin 2018 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

N° 52

AVIS

Suivant acte SSP du 01/06/2018, Mr CRISPI Michel demeurant à 20140 Casalabria. A donné en location gérance son fonds de Restauration sur place et à emporter, bar, brasserie, exploitation de débit de boisson qu'il exploitait à RN 196, 20140 CASALABRIVA Corse. La SAS SOLE E NOTTE au capital de 2000 euros dont le siège social est RN 196, 20140 CASALABRIVA Corse en cours d'immatriculation au RCS de Corse. La présente location gérance a été consentie et acceptée pour une durée de 6 ans à compter du 01/06/2018 renouvelable par tacite reconduction.

N° 53

TOTAL CORSE

SAS au capital de 1.395.979 €
RCS Bastia n°662 054 188
Résidence Le Desk
Chemin de Paratojo, 20200 Bastia

AVIS DE LOCATION GERANCE**INSERTION UNIQUE**

Par acte sous seing privé en date du 10 janvier 2018, la location gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TOTAL « FURIANI » situé à FURIANI - 20600 - Rond-point de Furiani, a été consentie par TOTAL CORSE, SAS au capital de 1.395.979 Euros, dont le siège social est - Résidence « Le Desk » - Chemin de Paratojo - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le N° 662 054 188, à la SARL Ets CIAVALDINI - STRABONI, immatriculé au RCS de Bastia sous le n° 432 438 083, elle prend effet le 01 janvier 2018 pour une durée de 3 ans.

N° 54

TOTAL CORSE

SAS au capital de 1.395.979 €
RCS Bastia n°662 054 188
Résidence Le Desk
Chemin de Paratojo, 20200 Bastia

AVIS DE SOUS-LOCATION GERANCE**INSERTION UNIQUE**

Par acte sous seing privé en date du 10 janvier 2018, la sous - location gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TOTAL Relais du Stabiacciu - route de Bonifacio, a été consentie par TOTAL CORSE, SAS au capital de 1.395.979 Euros, dont le siège social est - Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le N°662 054 188, à la SARL Ets CUCCHI, immatriculé au RCS de Ajaccio sous le n° 433 201 464, prend effet au 01 janvier 2018 pour une durée de 2 ans.

DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

N° 55

LILYROSE

SARL en liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège : Espace Tamburini, 20600 Bastia
511 384 257 RCS Bastia

L'Assemblée Générale réunie le 31/03/2017 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Frédéric GROSSI de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 56

HOTEL RESTAURANT HOLZER

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 47.259,20 Euros
Siège social : 12 rue Jean Jaurès
20137 Porto-Vecchio
RCS : Ajaccio 340 995 349

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 14 mai 2018 enregistrée au service de la publicité foncière et de l'enregistrement sous le numéro 2018 16848, réf. 2018 A 00774, la société SAHO, SARL au capital de 1.229.959,21 €, dont le siège est sis 12 rue Jean Jaurès, 20137 Porto-Vecchio, immatriculée au RCS d' Ajaccio n° 341 087 278, a, en sa qualité d'associé unique de la société HOTEL RESTAURANT HOLZER, décidé la dissolution anticipée de la société. Cette décision de dissolution va faire l'objet d'une déclaration auprès du greffe du tribunal de commerce d' Ajaccio. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 03 juillet 1978, les créanciers de la société HOTEL RESTAURANT HOLZER peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce d' Ajaccio.

Pour avis et mention, Le représentant légal.

N° 57

TROPICAL LIVING

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 8000 euros
Siège social : 14 Rue Napoleon
Bastia, 20200 Bastia
494 845 217 RCS

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 5 juin 2018 la dissolution anticipée de la société à compter du 5 juin 2018 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommé comme liquidateur : Monsieur CYRIL PARDIES, demeurant 1 RUE COMMANDANT BONELLI, 20200 BASTIA, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est au 1 RUE COMMANDANT BONELLI, 20200 BASTIA. - C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

N° 58

TIVOLIMO

SCI au capital de 21.000 €
Siège : Chemin du Ruppione
20166 Pietrosella
808997290 RCS Ajaccio

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 07/05/2018 à PIETROSELLA, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat au liquidateur, MEUCCI Franck, et constaté la clôture de liquidation à compter du 07/05/2018. Formalités au RCS de Ajaccio.

N° 59

DISSOLUTION**SOCIETE D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU REGINO**

SA en liquidation
Au capital de 38.112,25 €
Siège social : Le Château
Feliceto, 20225 Muru
401 091 269 RCS Bastia

L'AGE du 31/12/2017 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter dudit jour et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé en qualité de liquidateur Ange François VINCENTELLI demeurant 33, rue Farges, 13008 Marseille ; cette nomination a mis fin aux mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes. Elle a fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège social. Modification au RCS de Bastia.

N° 60

CLÔTURE DE LIQUIDATION**SOCIETE D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU REGINO**

SA en liquidation
Au capital de 38.112,25 €
Siège social : Le Château
Feliceto, 20225 Muru
401 091 269 RCS Bastia

L'AGO du 23/05/2018 a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus de sa gestion au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation à la date du 23/05/2018. Dépôt des comptes de liquidation et radiation au RCS Bastia.

N° 61

LILYROSE

SARL au capital de 1.000 Euros
Siège social : Espace Tamburini
20600 Bastia-511384257 RCS Bastia

L'AGE réunie le 31/03/2017 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Frédéric, Stéphane GROSSI, demeurant 19, Rue Joseph Gandolfi, 20620 BIGUGLIA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Espace Tamburini 20600 BASTIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.



N° 62

AVIS AU PUBLIC

Commune de SISCO

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le public est informé que par délibération n° 042 du 31 mai 2018 le conseil municipal a approuvé le plan local d'urbanisme de la Commune.

Le texte de cette délibération est affiché sur le panneau d'affichage de la Mairie pour une durée d'un mois.

Le dossier de cette approbation est disponible au public pour consultation en Mairie de SISCO, aux heures et jours habituels d'ouverture au public, en préfecture de Haute-Corse et sur le site internet de la Commune :

<https://www.mairie-de-sisco.com/>

Le Maire,
Ange-Pierre VIVONI.

N° 63

COMMUNE DE TOX

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

MARCHÉ DE TRAVAUX

1) Organisme qui passe le marché :

Mairie de TOX
20270 TOX
Tél/Fax : 04 95 39 40 88

Courriel : mairiedetox@wanadoo.fr

2) Objet du marché : MISE EN SÉCURITÉ DE VOIRIE

3) Décomposition en lots :

Lot n° 1 : Maçonnerie

Lot n° 2 : Garde-corps en fer forgé

Possibilité de présenter une offre pour un lot ou tous les lots.

4) Caractéristiques principales :

Lot n° 1 : Réfection de parapets et guide-roues (maçonneries en pierres et béton armé).

Lot n° 2 : Fabrication et pose de 130 ml de garde-corps en fer forgé.

5) Critères de sélection des candidatures : Se référer au règlement de la consultation.

6) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci-dessous :

- * 50 % : Prix des prestations
- * 35 % : Valeur technique
- * 15 % : Délai d'exécution

7) Adresse à laquelle le dossier de consultation des entreprises peut être obtenu :

Cabinet Charles Bernardini et Fils
20200 SANTA MARIA DI LOTA

Courriel : cabinet.bernardini@orange.fr

8) Procédure : Procédure adaptée (article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016).

9) Date limite de remise des candidatures et des offres : **Mardi 10 juillet 2018 à 16h00.**

10) Procédure de recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Villa Montepiano - 20407 BASTIA Cedex

11) Date d'envoi de l'avis à la publication : Le 11/06/2018.

N° 64

AVIS DE PUBLICITE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

M. Christian BENEDETTI - Directeur
Avenue Paul Giacobbi
BP 618
20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30

Référence acheteur : 18/FS/002/BO

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Objet : Numéro de la consultation : 18/FS/002

Marché relatif à l'achat de fournitures administratives

Procédure : Procédure adaptée

Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : oui

Lot n° 1 - Papiers pour imprimantes, photocopieurs et autres

Lot n° 2 - Petites fournitures de bureau

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

60% Prix des prestations

10% Délai de livraison en jours ouvrés

10% Valeur technique : Actions pour la démarche environnementale

10% Valeur technique : Mode de gestion des commandes

10% Valeur technique : Moyen humain mis en oeuvre et personnel dédié à l'exécution du marché

Remise des offres : 29/06/18 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 08/06/2018

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>



N° 65

AVIS D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ N°08/2018

1 - NOM ET ADRESSE DE LA COLLECTIVITE :

Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO

Correspondant : M. le Maire de Ville-di-Pietrabugno

Hameau de Guaitella

20200 Ville-di-Pietrabugno,

Tél : 04.95.32.88.32 / Fax : 04.95.32.66.11

Courriel : marchespublics@pietrabugno.com

2 - OBJET DU MARCHÉ :

Fournitures de papèterie pour les besoins de la Commune de Ville di Pietrabugno.

Lot 1 : Fournitures Scolaires

Lot 2 : Fournitures de bureau

Lot 3 : Fournitures de loisirs

Lot 4 : Fournitures diverses réservées aux entreprises adaptées.

3 - ATTRIBUTION :

N°LOT	Intitulé des Lots	Titulaire	Montant
1	Fournitures Scolaires	SARL "Duclot Bureautique" Centre Commercial le Polygone Montesoro, 20600 Bastia N° Siret 39099426700024	Minimum 20.000 € Maximum 45.000 €
2	Fournitures de Bureau	SARL "Duclot Bureautique" Centre Commercial le Polygone Montesoro, 20600 Bastia N° Siret 39099426700024	Minimum 20.000 € Maximum 60.000 €
3	Fournitures de loisirs	SARL "Duclot Bureautique" Centre Commercial le Polygone Montesoro, 20600 Bastia N° Siret 39099426700024	Minimum 5.000 € Maximum 15.000 €
4	Fournitures diverses réservées aux entreprises adaptées	Marché Infructueux	

Le maire,
Michel ROSSI.

N° 66



COMMUNE DE BIGUGLIA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N° 12-18

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de BIGUGLIA

BP 48

20620 BIGUGLIA

TEL 04 95 58 98 58 / FAX 04 95 30 72 87

Email : mairie.biguglia@wanadoo.fr

Objet : **FABRICATION DE REPAS DU MIDI POUR L'ALSH**

Type de marché : Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Les Entreprises pourront télécharger gratuitement les documents dématérialisés du dossier de consultation, ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le site internet de la mairie : www.biguglia.fr

ou le profil d'acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com> avec acheteur public : Mairie de Biguglia.

Pour les modalités de retrait des documents, se référer aux CCATP ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

Modalités et Adresse de remise des plis : Transmission des candidatures et des offres sur support papier ou par voie électronique. Les candidats doivent choisir un seul mode de transmission : la transmission électronique de leurs candidatures et de leurs offres via le profil acheteur <http://www.achatspublicscorse.com> avec acheteur public : Mairie de Biguglia ou la transmission sur support papier adressé à Mairie de Biguglia - B.P 48 - 20620 BIGUGLIA.

Lieu exécution du marché : MAIRIE DE BIGUGLIA

Critères indicatifs de choix des offres

* Qualité : 60 %

* Prix : 40 %

Date d'envoi de l'avis à la publication : Le Mardi 12 juin 2018

Date limite de remise des offres : **Le Mercredi 27 juin 2018 à 12h00**

PROCHAINE PARUTION

ICN - 22/06/2018 - N°6723

N° 67



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

COLLECTIVITÉ DE CORSE

M. le Président du Conseil Exécutif
Direction de la Commande Publique
Service de gestion des procédures de marchés
11, bis Rue Del'Pellegrino
BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30

Référence acheteur : JSF 2018-044

L'avis implique un marché public

Objet : Maintenance en chaudronnerie pour le parc des engins mécanisés (3 lots) - Relance

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Lot N° 1 - Maintenance en chaudronnerie pour le parc des engins mécanisés - Secteur Ajaccio - Relance

Lot N° 2 - Maintenance en chaudronnerie pour le parc des engins mécanisés - Secteur Sartène Porto-Vecchio - Relance

Lot N° 3 - Maintenance en chaudronnerie pour le parc des engins mécanisés - Secteur Haute-Corse - Relance

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

50% Délai d'exécution

50% Prix

Remise des offres : 28/06/18 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 11/06/2018

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

N° 68

AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

M. Christian BENEDETTI - Directeur
Avenue Paul Giacobbi
BP 618
20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05
mèl : marches-publics@odarc.fr
web : <http://www.odarc.fr>

Objet : 18/TX/007 Assainissement de zones boueuses

Référence acheteur : 18/TX/007/MA

Nature du marché : Travaux

Procédure adaptée

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia
Villa Montépiano
20407 Bastia - Cedex
Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855
greffe.ta-bastia@juradm.fr

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 3

Date d'attribution : 16/05/18

Marché n° : 007-2018

SARL KMT CONSTRUCTIONS, Lieu-dit MONACACCIO, 20272 ZALANA

Montant HT : 21.606,00 Euros

Envoi le 07/06/18 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

DERNIERES MINUTES

N° 69

AVIS

L'AGE du 07/06/2018 de la société SE-CURHIT MARINE PRODUCTS, SARL en liquidation au capital de 50.000 €, SS : L. Office Centre d'Affaires - Lieu dit Ardisson - RN 193 - 20600 FURIANI et Siège de liquidation 2610 Avenue des Landiers Nord - 73000 CHAMBERY, RCS BASTIA 803 637 743, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 30/06/2018 et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé comme liquidateur M. Éric TRICHON, demeurant 231 Rue de Caramagne - 73000 CHAMBERY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du TC de BASTIA, en annexe au RCS.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 70

CEVIGO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5106,74 euros
Siège social : 3, boulevard du Roi Jérôme
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio 442 459 426

Par décision du 14 juin 2018, l'Assemblée générale extraordinaire a décidé
- de réduire le capital social de 1295,74 euros, pour le ramener de 5106,74 euros à 3811 euros, par voie de rachat de 17 parts sociales numérotées de 51 à 67, appartenant à Monsieur Cédric MARTINEZ, puis,
- d'augmenter le capital social d'une somme de 1295,74 euros, pour le porter de 3811 euros à 5106,74 euros, par incorporation de réserves et élévation de 25,9148 euros de la valeur nominale de chacune des 50 parts sociales existantes appartenant à Monsieur Luc MARTINEZ.

Pour avis, La Gérance.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

N° 71

LJ - 4151170
Mme Chiorboli Née Bagliani
Marthe Jeanne "L'Etable"
Ayant expl. Ld Capanelle
20232 Oletta
Domiciliée : Hameau de Viggiolaghia
Rte de St-Florent
20217 Saint-Florent
RCS Bastia / RM N°A 324 000 306
91 A 347

Dépôt de l'Etat de Collocation

Sur la commune de Biguglia,
Résidence Ficabruna
Les Chardonnerets Section B N° 667,
Section B N°668 et 1/8 indivi
Section B 672 Lot N°27, N°9 et N°54

Sur la Commune de Murato,
Lieu-dit Murato Sottano,
Section A N°1544 Lot N°6, N°7 et N°8

Les créanciers de la procédure sus-visée sont informés que le Mandataire Liquidateur a déposé au Greffe le 15 Mai 2018, l'Etat de Collocation suite à la vente immobilière intervenue.

Les contestations sont formées par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion de l'avis de dépôt au BODACC.

Pour extrait,
SCP NAPPI-CASANOVA
Greffiers Associés.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

N° 72

LJ - 4153088
De Faria Chaves Antonio
Fond du Village
20237 La Porta
RCS Bastia/RM N°314.07.2B

Dépôt de l'Etat de Collocation

Sur la commune de La Porta
Lieu-dit Pastino section D N°177

Les créanciers de la procédure sus-visée sont informés que le Mandataire Liquidateur a déposé au Greffe le 04/06/2018, l'Etat de Collocation suite à la vente immobilière intervenue.

Les contestations sont formées par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion de l'avis de dépôt au BODACC.

Pour extrait,
SCP NAPPI-CASANOVA
Greffiers Associés.

N° 73

LCS INVESTMENTS

SAS au capital de 3.207.907 €
Lieu dit Bomorto, Porticcio
20166 Grosseto-Prugna
RCS Ajaccio n° 538 219 221

AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes d'une AGE du 04/06/2018, les associés ont décidé d'augmenter le capital de 898.659 €. **Nouveau capital :** 4.106.566 €. **Validation :** RCS d'AJACCIO.

N° 74



Cabinet d'Avocat

Sébastien SEBASTIANI
35, Boulevard Paoli, 20200 Bastia
Tél. 04.95.31.82.38
email:avocat@sebastiani.fr

Avis de cession de branche complète d'activité

Par acte sous seings privés en date à Bastia du 18 mai 2018 enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Bastia le 24 mai 2018, dossier 2018 15582, référence 2018 A 00787, il a été convenu la cession du fonds de commerce dont les caractéristiques sont les suivantes :

La société COVIAG, SARL, au capital de 15.000 euros, ayant son siège social 981 Route de Petrelle 20620 BIGUGLIA, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 497 645 226

A vendu à :

Monsieur Barthélémy Michel CORNELI, né le 20/07/1963, à BASTIA, de nationalité française, demeurant 981 Route de Petrelle, 20620 BIGUGLIA.

Les éléments d'actifs constituant une des branches d'activités du fonds de commerce de « travaux publics, génie civil, études et réalisation de tous réseaux de gaz », et pour lequel le cédant est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, sous le numéro 497 645 226, moyennant le prix de 370.000,00 euros.

L'entrée en jouissance est fixée au 18 mai 2018.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière des publicités légales à l'adresse du fonds cédé.

N° 75



SCP GRIMALDI MICHELI

Z.I Migliacciaru, BP 44
20243 Prunelli Di Fiumorbo

Monsieur Paul André Francis SCHIELI, lé le 1 avril 1950 à COLMAR et Madame Françoise Yvette Lucienne CUIRIN née à GERARDMER le 23 juillet 1947 demeurant ensemble à SARI SOLENZARA [20145] lieu dit Gabriello, RN 198.

Mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de COLMAR le 23 décembre 1972.

Adoption du régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté à l'époux survivant.

Acte contenant changement de régime matrimonial reçu par Maître Sylvie MICHELI, Notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO (Haute-Corse) le 6 juin 2018.

Oppositions à adresser dans les trois mois de la date de parution du présent avis auprès de l'office notarial sus dénommé.

Pour avis,
Maître Sylvie MICHELI.

N° 76

RECTIFICATIF

Dans l'annonce avis de constitution n°11 publiée au journal du 01 au 07/06/2018 #6720-AL2,

Il faut supprimer la mention porto-vecchio du siège et de l'adresse du Président

Pour avis,
Le Président.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

LIQUIDATION JUDICIAIRE

N° 77

Par jugement en date du 05/06/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Mel & And Etanchéité [SAS]
ZA de Tragone N°13
Route du Canal de Mélo
20620 Biguglia

Activité : Etanchéité, isolation, maçonnerie générale, gros oeuvre, finition
RCS Bastia : B 807 504 246, 2014 B 587
Liquidateur :

SELARL BRMJ,
(Me Bernard Roussel)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

N° 78

Par jugement en date du 05/06/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

L'Entraide [SAS]
6, rue Gabriel Péri
20200 Bastia

Activité : Restaurant, débit de boissons
4ème catégorie

RCS Bastia : B 819 461 195, 2016 B 253
Liquidateur :

SELARL BRMJ,
(Me Bernard Roussel)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

N° 79

Par jugement en date du 05/06/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Mazzetti Ange [SAS]
3, route de Ville, Immeuble Sampiero
20200 Bastia

Activité : Travaux de selleries, stores, restauration de meubles

RCS Bastia : B 752 031 328, 2012 B 276
Date de cessation des paiements :
05/06/2018

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
(Me Bernard Roussel)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
SCP Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 80



OFFICE NOTARIAL

3, boulevard Maréchal Juin
06800 Cagnes Sur Mer

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

Par testament olographe du 21 novembre 2007, Madame Hélène Paule Marie LE DÙ, veuve de Monsieur Salvador SE-GURA, demeurant à AJACCIO (Corse-du-Sud), 26 résidence San Angelo. Décédée à AJACCIO (Corse-du-Sud), le 10 février 2018, a institué un légataire universel.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Marc GIRARD suivant procès-verbal dont la copie authentique a été adressée au greffe du Tribunal de Grande Instance de AJACCIO (Corse-du-Sud) le 31 mai 2018.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Marc GIRARD, notaire à CAGNES SUR MER (06800), 3 boulevard Maréchal Juin, notaire chargé du règlement de la succession.

Pour avis.
Maître Marc GIRARD >

N° 81

AVIS DE LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Borgo du 06 juin 2018, la SAS HENRI FERRANDI, sis PA Purettone - 20290 BORGIO, immatriculée au RCS de Bastia sous le n°310036744, représenté par son PDG en exercice,

A confié en location gérance à :

L'établissement GALERIA Service, établissement secondaire de la SARL CALENZANA SERVICES, sis Lieudit Pian d'Aregnu - 20214 CALENZANA inscrit au RCS de Bastia sous le n°809888233, représenté par son gérant en exercice,

Un fonds de commerce de station-service connu sous l'enseigne « RELAIS DE GALERIA » sis et exploité à Lieudit Achiarello - 20245 GALERIA. Cette location gérance a été consentie et acceptée pour une durée d'un an à compter du 15 juin 2018, renouvelable par tacite reconduction.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulégales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010



Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'



Nouveau dans votre ville

“ Les experts en **signalétique** ”



publicité adhésive
enseigne - signalétique
décoration vitrine - totem
banderole - habillage véhicule
signalétique extérieure
chevalet - panneau
impression grand format
cartes de visite - flyers
dépliants...

**Et bien d'autres supports
de communication visuelle !**

Ouverture de l'agence PANO

04 95 32 11 11

RN 193 Rond Point Ceppe
Lieu dit Cardello
20620 Biguglia
Tél. 04 95 32 11 11
E-mail : contact@pano-bastia.fr
www.pano-bastia.fr



*Offre non cumulable, valable dans l'agence PANO participant à l'opération. Voir conditions de vente en agence. Chaque agence PANO est juridiquement et financièrement indépendante.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00

Bénéficiez d'une
remise de
bienvenue

-25%*

sur tout le lettrage adhésif sur présentation de ce bon jusqu'au 08/05/2018

MÉDITERRANÉE

PLAIDOYER POUR UNE MER «PLASTIC FREE»

Fin mai, la Commission européenne rendait publique une proposition de directive afin de réduire «drastiquement» l'utilisation des produits en plastique à usage unique. À en juger par le rapport du WWF publié quelques jours plus tard à l'occasion de la Journée mondiale de l'océan, il y a urgence, singulièrement pour une mer fermée telle que la Méditerranée, qualifiée de «piège de plastique».

A lors qu'à l'échelle de la planète elle représente seulement 1% des eaux marines, la Méditerranée est désormais une des mers les plus polluées au monde: 7% de tous les microplastiques avec des niveaux record de concentration: 1,25 million de fragments par km². Si le plastique constitue la majeure partie des déchets trouvés dans les mers du monde entier et le principal type de déchets trouvés sur les plages et dans les sédiments marins, sa proportion varie selon les zones considérées: de 60% jusqu'à 95% dans le cas de la Méditerranée, que ce soit en haute mer, sur les fonds marins ou sur les plages. Pour l'essentiel, ces déchets résultent non pas d'activités marines telles que la pêche, l'aquaculture ou le transport maritime, mais ont une source terrestre. C'est que le bassin méditerranéen abrite 150 millions de personnes qui comptent parmi les plus gros producteurs de déchets urbains solides: entre 208 et 760 kg par an et par habitant. À cette population résidente viennent s'ajouter d'importants flux touristiques, avec plus de 200 millions de personnes chaque année, lesquelles génèrent une augmentation de 40% des déchets marins l'été. Quant à savoir quels sont les pays qui déversent le plus de plastique en mer, le rapport cite en tout premier lieu la Turquie avec 144 tonnes par jour (contre 77 tonnes par jour pour l'Égypte). Toutefois, note le WWF, après la Chine, l'Europe est le deuxième producteur de plastique au monde, avec 150 000 à 500 000 tonnes de macro-déchets en plastique et 70 000 à 130 000 tonnes de microplastiques dans la mer chaque année. Ainsi l'Espagne déverse 126 tonnes par jour, l'Italie 90 tonnes, et la France 66. Une conséquence des «retards» voire des «lacunes» en termes de gestion des déchets plastiques dans la plupart des pays de la Méditerranée». Car sur les quelques 27 millions de tonnes de déchets plastiques produits chaque année en Europe, un tiers seulement est recyclé et la

demande de plastique recyclé ne représente actuellement que 6% de la demande totale pour ce type de matériau. Pour ne prendre que le cas de la France, avec une consommation annuelle de 2 à 4 millions de tonnes de plastiques, le pays ne recycle que 22% de ses matières plastiques, un des plus mauvais scores d'Europe. Cette pollution a un coût environnemental et sanitaire. Elle a également un coût économique en particulier pour des secteurs tels que la pêche: on estime que les déchets marins entraînent une perte économique annuelle de 61,7 M€ pour la flotte de pêche de l'UE en raison d'une prise de poissons réduite et des dommages aux navires. S'il est encore possible de nettoyer et protéger la mer Méditerranée des plastiques, cela suppose un regain d'efforts, individuels comme collectifs; au niveau des gouvernements, des entreprises comme des particuliers. ■ PMP

**ces fragments de moins de 5mm entrent dans la chaîne alimentaire.*

Plus de 90 % des dommages causés à la faune marine par les déchets d'origine humaine sont dus au plastique. En Méditerranée, les principales victimes piégées par du plastique sont les oiseaux (35 %), les poissons (27 %), les invertébrés (20 %), les mammifères marins (13%) et les tortues marines. Par ailleurs, 134 espèces sont victimes de l'ingestion de plastique, dont 60 espèces de poissons, les 3 espèces de tortues de mer, 9 espèces d'oiseaux de mer et 5 espèces de mammifères marins. 18 % des thons et des espadons ont des débris de plastique dans l'estomac – principalement de la cellophane et du PET. Selon une étude des microplastiques dans les moules et les huîtres – cultivées pour la consommation humaine – un consommateur moyen de coquillages en Europe pourrait ingérer jusqu'à 11 000 morceaux de micro-plastiques par an. ■

Phoro Corsecaire

REPÈRES



LES RENDEZ-VOUS DE JACQUES FUSINA...

LIVRES, MUSIQUE, ARTS & SPECTACLES, CINÉMA

Petru Santu Leca, le poète republié

On sait que la poésie de Petru Santu Leca [1879-1951] s'inscrit dans le mouvement littéraire des années 1920 connu comme « cynnéisme » autour de la revue *L'Annu corsu* : natif d'Arbori et par ailleurs neveu du célèbre Santu Casanova puis apparenté au professeur Paul Arrighi, créateur et principal animateur de cette publication, il avait pourtant déjà été remarqué par l'édition de sa propre feuille *L'Aloès* [1914-24] comme un des plus fins poètes de sa génération. En langue française ou en langue corse, par des parutions dans l'un ou l'autre des deux titres de cette époque. On croyait tout avoir dit sur cette œuvre un peu oubliée sinon par quelques vers mis en musique et devenus des chansons très populaires *Ninni Nanna* [*Sottu à lu ponte*] et *Ti tengu cara* [*Stammi vicinu*]. Or, voici que paraît un ouvrage nouvellement édité par les soins de Christophe Luzi, un de nos jeunes et brillants chercheurs universitaires cortenais, qui présente, rassemble et annote sous le titre de *Fiori di machja* les principaux textes connus du poète. Il s'agit d'un fort sympathique ouvrage enrichi de quelques photographies anciennes, portraits, reproductions, pièces de correspondance, fac-similés et autres documents inédits qui lui confèrent une valeur toute particulière.

Il s'agit d'une étude menée avec soin et rigueur que le chercheur a voulu organiser et compléter après une nécessaire présentation bio-bibliographique [pp.7-43] par le recueil de toutes les œuvres écrites en français et publiées de 1907 à 1939, une cinquantaine de pages, sans oublier les toutes premières [vers ou proses] qui peuvent être considérées comme des écrits de jeunesse [environ 80 pages, entre 1895 et 1907] et surtout l'ensemble de la production en langue corse, poèmes pour la plupart, une trentaine de pages éditées entre 1922 et 1937. En notant la place respective de chacune de ces sections, on constate combien l'expression en français fut nettement la plus abondante : cela s'explique sans doute par une activité poétique pratiquée très jeune et influencée par des lectures scolaires, puis des études secondaires au lycée de Bastia poursuivies sur le continent, et surtout une vie entière d'enseignant dans la grande ville de Nice, aux fréquentations et amitiés nombreuses dans ce cadre particulier et aussi, nous semble-t-il, par l'influence intellectuelle des milieux culturels des années 1920 marqués par les rivalités idéologiques et politiques que l'on sait dans le contexte agité de l'entre-deux-guerres. Reste pourtant que l'attachement aux lieux d'origine, aux moments d'enfance heureuse familiale et villageoise, à l'île proche et lointaine à la fois, semblent avoir provoqué chez P.S. Leca les émotions les plus aiguës et les images les plus originales. Il les exprime en tout cas d'une manière fine et délicate, intimiste et harmonieuse, que l'on a immédiatement relevée comme moderne et susceptible de renouveler avec bonheur les thématiques traditionnelles en usage à cette époque. Le texte de la berceuse citée plus haut, mis en musique par Théo Lacuire, professeur de musique et collègue de l'auteur à Nice, fut popularisé précocement par le disque et des voix célèbres. Tout en retenue et silences étudiés, il est particulièrement émouvant si on l'inscrit justement dans le contexte de cette grande guerre à laquelle P.S. Leca avait participé, n'ignorant rien bien entendu des douleurs villageoises des mères et des enfants restés seuls au départ des hommes mobilisés, dont beaucoup ne sont jamais revenus.

Je me souviens d'une soirée organisée à Arbori en l'honneur du poète local à laquelle j'avais été invité par le maire du village et de l'attention que le public portait à ce que nous disions de P.S. Leca et de son temps : ce livre est de nature à apporter des éléments précis et devrait satisfaire tous ceux qui s'intéressent au passé culturel de leur île. ■



Fiori di machja,
Christophe Luzi,
Albiana éditeur, 2018

PARTENARIAT

LA MÉRIDIONALE À AJACCIO: AMARRAGE RENFORCÉ



Photo Manon Perelli

La compagnie maritime et la ville ont signé le 8 juin une nouvelle convention de partenariat qui permet des échanges de prestations et la valorisation des traversées tout au long de l'année.

Traversée au long cours à bord des navires de La Méridionale pour la Ville d'Ajaccio. Le 8 juin dernier, dans le Salon napoléonien de la Maison Carrée, le maire, Laurent Marcangeli et le directeur régional de la compagnie maritime, Victor Castellani, ont pérennisé une convention de partenariat initiée l'année dernière. Le but étant, d'un côté, de fournir des prestations en permettant de traverser la mer à moindre coût, et de l'autre, de valoriser les traversées de la compagnie maritime tout au long de l'année. « Nous avons des projets ensemble », note Laurent Marcangeli en détaillant notamment : « L'école municipale du sport sera en mesure d'envoyer une vingtaine d'enfants en classe de neige en décembre prochain ». Autres projets en vue : des troupes d'artistes venues du continent vogueront à bord des navires bleu et blanc pour participer au carnaval de la ville, et l'Espace Diamant pourra quant à lui étoffer sa rentrée culturelle grâce à des invités affranchis des coûts de transport. En échange de ces traversées gratuites, durant un an, la compagnie maritime bénéficiera d'une large visibilité sur tous les supports de communication émanant de la Ville d'Ajaccio, aussi bien dans le magazine municipal que sur les affiches d'événements. Plus insolite, la course de « Carruleddu », début juin à Mezzavia, a vu arriver à bon port une caisse à savon aux couleurs de La Méridionale, et un char représentant un navire

de la compagnie remontera le cours Napoléon, le 30 juin prochain à l'occasion du Carnaval.

Un échange de bons procédés qui a pu aboutir grâce au travail du pôle événementiel de la ville, créé en 2016 et qui, depuis, est à la recherche de partenariats avec des sociétés insulaires en vue d'établir des relations privilégiées entre la ville et des entreprises.

« Nous nous engageons sur des partenariats de nouveaux types et qui nous permet de travailler ensemble pour participer au dynamisme culturel, sportif, social, touristique de la ville d'Ajaccio », se réjouit le maire. « Le montant de ce sponsoring de 60 000 euros permet de couvrir les besoins globaux en déplacements et en fret de la ville d'Ajaccio », ajoute-t-il en exprimant la reconnaissance de l'équipe municipale à la Méridionale, et notamment à son directeur régional, Ajaccien de souche, qui a répondu à cette main tendue. « Il est important pour nous compagnie d'aider à développer tout ce qui peut être fait en terme de culture, de sport ou sur le côté social, renchérit de son côté Victor Castellani, nous sommes fiers de contribuer à ce type d'opérations et nous espérons pérenniser ce type de partenariat, y compris avec d'autres municipalités. En tant que compagnie de service public ça nous paraît tout à fait normal de contribuer à supprimer ce qui est considéré comme un handicap : l'insularité ». ■ Manon PERELLI

INSULARITÉ ET SURCOÛTS

DES CHIFFRES SUR DES MAUX

L'insularité entraîne des surcoûts pour l'économie de la Corse. Soit, mais lesquels ? C'est ce qu'a voulu savoir la Chambre de commerce et d'industrie de Corse qui a pour ce faire demandé la réalisation d'une étude au cabinet de conseil en performance économique Goodwill Management. Celui-ci a travaillé sur un panel de 525 entreprises. Remis début juin, son rapport évalue à 10,2% du chiffre d'affaires le surcoût moyen supporté par les entreprises corses en raison de l'insularité. Il varie cela dit en fonction des secteurs d'activité : de 3,9% pour des activités immobilières jusqu'à 17,5% pour des activités manufacturières, il est de 11,2% pour l'agriculture, la pêche et la sylviculture, de 11,7% pour la construction et dépasse les 14% pour l'hébergement et la restauration mais aussi pour les activités de l'information et de la communication. S'agissant des difficultés liées au transport, Goodwill Management a calculé que, pour un trajet de 500 km et pour une distance et une charge équivalentes, les difficultés liées au transport de marchandises induisent des surcoûts de près de 300% pour les entreprises corses par rapport aux entreprises situées sur le continent. Les frais supplémentaires pour les entreprises insulaires sont estimés entre 712 M€ et 1,5 Md€ par an. Le rapport mentionne par ailleurs l'existence d'un contexte favorisant une situation « oligopolistique voire monopolistique, ce qui augmente le prix des marchandises sur l'île ». ■ PMP

Surcoût moyen : 10,2% du chiffre d'affaires

TRANSPORTS

POUR CONSTRUIRE LA MOBILITÉ DE DEMAIN



Photo Manon Perelli

À compter du 15 juin, l'AUE, en partenariat avec les CCI et la Capa, organise une grande « enquête présentielle estivale en Corse ». Jusqu'au 15 septembre, un panel d'environ 10 000 personnes, résidents et touristes, sera sondé sur la fréquence et les motifs de ses déplacements.

Réduire significativement les temps de trajet en Corse. Une vieille lune que l'on ne désespère pas de voir devenir un jour réalité en construisant dès à présent la mobilité de demain. Pour ce faire, à compter du 15 juin, l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse (AUE) en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (Capa) et les Chambres de Commerce et d'Industrie de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse, organise une « enquête présentielle estivale en Corse ». « Un panel de 10 000 personnes, résidents et touristes, seront interrogés sur la fréquence mais aussi les motifs de leurs déplacements. Le but étant de nous permettre d'avoir des données stratégiques sur la mobilité estivale », explique le président de l'AUE, Jean Biancucci, précisant qu'une première enquête avait déjà été réalisée de novembre 2016 à avril 2017, sur les déplacements des résidents corses en période scolaire. « Tous ces éléments, une fois traités par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), nous permettront d'adosser des politiques publiques mieux ajustées, de faire les investissements nécessaires et de donner des éléments d'inflexion en matière de transport et de pollution. Il s'agit à la fois du mieux vivre des Corses, du mieux travailler et du mieux se déplacer », ajoute-t-il.

L'enquête estivale, qui se déroulera jusqu'au 15 septembre, sera menée en trois parties. D'abord en face-à-face, par le biais d'un questionnaire durant entre 5 et 15 minutes, des enquêteurs iront à la rencontre des usagers sur une cinquantaine de sites insulaires allant de la place du marché d'Ajaccio à la Citadelle

de Bastia, en passant par des plages et des commerces. Environ 1000 résidents corses, déjà interrogés lors de l'enquête hivernale et ayant accepté d'être rappelés, seront eux sondés par téléphone. Enfin, une application téléphonique, téléchargeable gratuitement, permettra de récolter des relevés de tracés GPS chez des volontaires qui accepteront que leurs données soient recueillies. « L'enjeu est à la fois politique, technologique et économique », conclut Jean Biancucci en indiquant que les résultats seront disponibles à partir du printemps 2019 et feront l'objet d'une large communication. ■ Manon PERELLI



La sélection de la rédaction

Ecosystème

Formée à l'Art students league de New York et à la Brooklyn Museum art school puis titulaire d'un «Bachelor of Arts» obtenu à l'Union College (état de New York), Carol Haas est plasticienne. Dominique Campana, lui, est issu d'une famille de verriers et perpétue le savoir-faire que lui a transmis son père. Tous deux vivent et travaillent à Calvi, où ils ont créé leur atelier, dans la vieille ville. Ensemble, ils conçoivent et réalisent des sculptures alliant verre et métal, selon un processus qui de l'idée jusqu'à sa concrétisation, passe par la réalisation de croquis puis de maquettes. Ils s'inspirent volontiers du règne animal et végétal. Ainsi naissent papillons, libellules, lianes, poulpes mais aussi dinosaures. Avec *Ecosystème*, ils ont choisi de faire la rétrospective de plusieurs années de travail tout en déclinant justement ce thème de l'environnement, en faisant la part belle aux «bestioles». Notamment à ces

insectes qui nous sont encore familiers mais dont certains sont aujourd'hui menacés et dont la raréfaction se fait de plus en plus inquiétante. Ils nous rappellent combien le maintien de certaines espèces désormais fragilisées est primordial – et pour la biodiversité et pour la pérennité de certaines filières agricoles. Et quoi de plus naturel, pour ce faire, que d'exposer dans un domaine viticole? C'est ainsi que, avec *La Ruche*, une sculpture suspendue créée sur site, des abeilles s'approprient un tonneau de vin pour en faire de leur chez-soi. Ou qu'une libellule s'ébat au milieu des ceps de vigne. Au côté de ces œuvres figuratives, on trouvera également des installations conceptuelles. Par exemple *Métamorphose*, une réflexion sur la migration du Monarque: au début de l'automne, ce papillon se déplace par groupes de millions d'individus quittant le Canada pour les montagnes boisées du Mexique où il séjournera jusqu'au printemps avant de reprendre la route du Nord; plusieurs générations successives seront nécessaires pour boucler ce long périple. Une autre installation, *Renaissance*, porte du reste une réflexion sur le cycle de la vie.

Jusqu'à mai 2019, Clos Culombu, 20260 Lumio. ☎ 04 95 60 70 68 & campana-haas-sculpture.com



Festival international de tango argentin

Une VIII^e édition qui tombe pile raccord avec la Fête de la musique. Mais si les dates de programmation ont changé, les organisateurs – l'association TangOculto et l'Office municipal de tourisme de Bonifacio – ont conservé la formule qui a fait le succès de la manifestation. Une première partie [du 16 au 19 juin] qui met l'accent sur l'apprentissage et le perfectionnement de la pratique du tango, avec des cours [payants ou gratuits] dans la journée, dispensés par des maestros, avec un large choix de thèmes, pour tous les niveaux de danse; puis en soirée des bals. Pour, sans tarder, mettre en application les nouveaux acquis? Pas nécessairement, précisent les organisateurs, car les bals ne sont pas axés sur la technique mais visent plutôt à «encourager le partage et l'expression de toute la créativité du tango, de son sentiment, pour provoquer des moments spéciaux». La seconde partie, en revanche, met l'accent sur le spectacle et la virtuosité, avec des concerts, des milongas et des démonstrations proposées par les artistes invités, dans des lieux historiques de la ville. Par ailleurs, le festival ayant pour vocation d'articuler tous les arts qui touchent au

tango, cette édition 2018 s'accompagne d'une exposition collective de peintures, dessins et photos, *Danseurs et rues du tango*, présentée jusqu'au 30 juin, à l'Espace Saint-Jacques. Il sera aussi question des liens entre cinéma et tango, avec la projection de *L'homme tango*, le 19, à 20h30, à la loggia de l'Arsenal: un documentaire consacré au parcours singulier du danseur, comédien et chorégraphe Jorge Rodriguez, qui est l'un des invités de ce festival.

Du 16 au 24 juin. Bonifacio. ☎ 04 95 73 11 88 & www.tangoabonifacio.fr

IDEAL FRAIS

Pêche & aquaculture

TOUS LES PRODUITS FRAIS & SURGELÉS DE LA MER

Pêche locale - Coquillages - Crustacés
 DEPUIS 1994, UNE ÉQUIPE AGUERRIE
 AUX MÉTIERS DE BOUCHE À VOTRE SERVICE



Du plaisir de déguster des produits simples, beaux et de qualité et du désir de partager ce moment de bonheur est née notre gamme «PRESTIGE».

Nous avons sélectionné pour vous des produits uniques élaborés par des artisans au savoir-faire incontestable.
 Caviars, saumons fumés, truffes, épicerie fine...

idealfrais-corse@wanadoo.fr - Fax : 04 95 10 04 33

Immeuble Pozzo di Borgo
 Entrée A Chemin de Loreto - 20090 - AJACCIO

Découvrez également nos gammes "Corse" & "Sélection"



Livraisons sur toute la Corse

Tél. 06 84 54 20 98 - 04 95 10 04 44



Installations dans toute la Corse!

Votre Alarme à partir de **69 €**
 HT / MOIS



ALARMES - VIDÉOSURVEILLANCE - COFFRES-FORTS
 Tel. 04.95.46.85.69 - www.ecs.corsica



06 43 73 07 40

www.corsepiscine.com

CONTACT PUBLICITÉ ICN

CORSE REGIPUB SAS
 M. STÉPHANE BRUNEL

TÉL. 06 12 03 52 77

mail: brunel.stephane@yahoo.fr

ISULAPRO

Centre d'appels | Secrétariat | Recouvrement



Hôteliers, professionnels de la santé, Artisan et PME

Tél. : 06 01 03 36 90
 contact@isulapro.com

OSEZ LA QUALITÉ !
 ISULAPRO, au service de l'excellence

Avenue Paul Giacobbi,
 Résidence Plein Sud - 20600 Bastia
 www.isulapro.com

U FESTIVALE

A L E R I A

2018

A N T I C A

LE FESTIVAL

07/06 > 16/09
Situ archiologicu d'Aleria
& Forte Matra

EXPOSITIONS • CINÉMA EN PLEIN AIR • GLADIATEURS • THÉÂTRE • CONFÉRENCES